ISSN 0024-7650

L'éditorial d'Arlette Laguiller

p. 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

lutte ouvrière

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1840 - 7 novembre 2003 - **prix : 1 €**

IRAK : Le véritable terroriste est Bush, représentant des pétroliers

p. 3 et 8

Où en est l'accord LO-LCR ?

p. 2

Taxe d'habitation

Augmentation pour les plus pauvres

p. 4

Allemagne

Contre les attaques de Schröder

p. 16

M 06189 - 1840 - F: 1,00 €

Le budget de l'insécurité sociale

p. 5

Sommaire

Leur société

p. 4 ■ Taxe d'habitation, augmentation pour les plus pauvres
■ Suppression d'un jour férié
p. 5 ■ Budget de l'insécurité sociale
■ La fin du monopole de l'ANPE
■ L'égalité professionnelle en France
■ Incendies de l'été
p. 10 ■ Transports en commun
■ Budget de la défense
p. 11 ■ Un toit, c'est un droit
■ Les chiffres du budget du logement
■ Les chômeurs du Gard s'opposent aux coupures d'électricité
p. 12 ■ Enquête de l'Insee
■ Le droit à la retraite avant 60 ans
■ La démagogie du groupe Disney

Tribune

p. 6 ■ Le bon choix de la LCR

Enseignement

p. 6 ■ L'Éducation nationale à l'heure des suppressions d'emplois
p. 7 ■ Les propos démagogiques de Ferry
■ La lutte à la Cité scolaire Jacques-Brel de Vénissieux
■ Le rectorat de Lyon contre les précaires
■ Des moyens peau de chagrin pour l'école

Dans le monde

p. 8-9 ■ Israël : succès de la manifestation pour la paix
■ Irak : Bush s'installe dans la guerre
■ Halliburton : la manne des crédits militaires
■ Etats-Unis : reprise incertaine profits garantis
■ Russie : le droit de propriété c'est le vol
p. 16 ■ Allemagne : une première réponse aux attaques de Schröder
■ Grande-Bretagne : dieu n'est plus le patron

Dans les entreprises

p. 13 ■ SNCM Marseille
■ Citroën Rennes
■ Leader Price Saran (Loiret)
■ Lu-Danone
p. 14 ■ Le danger des éthers de Glycol
■ Dunkerque manif contre l'amiante
■ Altis-Corbeil-Essonnes
p. 15 ■ GIAT Industrie – Saint–Chamond (Loire)
■ Arcelor
■ Hôpital de Saint-Affrique (Aveyron)

. Après le congrès de la LCR

L'état des discussions

Le congrès de la Ligue Communiste Révolutionnaire a donc approuvé, par un vote majoritaire, le projet d'accord entre la LCR et LO pour présenter des listes communes aussi bien aux élections régionales qu'aux élections européennes de 2004. Il s'est également prononcé pour les axes de ces deux campagnes tels qu'ils ont été définis, par les représentants des deux organisations, par un projet de protocole d'accord et un projet de profession de foi.

Nous nous en réjouissons car, ainsi que nous l'avons formulé dans notre lettre du 28 juin où nous avons proposé à la LCR d'entamer des discussions pour présenter des listes communes, il nous apparaissait « *possible et utile de trouver un accord pour transformer ces campagnes électorales en une lutte sur le terrain des revendications essentielles et vitales du monde du travail...avec comme revendications essentielles l'interdiction absolue des licenciements collectifs et la réquisition des entreprises qui licencient tout en faisant du profit, et surtout, le contrôle public de la collectivité sur la comptabilité des grandes entreprises* ». Nous avons pu, en effet, nous mettre d'accord sur une plate-forme sans qu'aucune des deux organisations ait eu à renier ses idées.

Nous serons ensemble pour dénoncer la politique d'agression du gouvernement Chirac-Raffarin contre les travailleurs, tout en nous opposant à la gauche gouvernementale qui, non seulement a mené une politique correspondant aux intérêts du grand patronat préparant ainsi le terrain pour le retour de la droite, mais qui aujourd'hui encore, dans l'opposition, se garde bien de prendre des engagements vis-à-vis des travailleurs, ne serait-ce que celui de supprimer dès son retour éventuel au pouvoir toutes les mesures antiouvrières prises par le gouvernement Chirac-Raffarin.

Bien sûr, il reste encore à discuter avec nos camarades de la LCR de certaines questions, comme, par exemple, les modalités du maintien de nos listes au deuxième tour. C'est le gouvernement Chirac-Raffarin , reprenant un projet de Jospin, qui a modifié la loi électorale pour ces élections régionales en inventant un deuxième tour et en fixant à 10 % des voix la barre à franchir pour pouvoir s'y maintenir. Cette mesure vise les petits partis et, sur l'échiquier électoral, il n'y a que l'extrême gauche qui devait être ainsi écartée. Si les électeurs populaires donnent à nos listes la possibilité de se maintenir, ce sera déjà une victoire contre le gouvernement Raffarin.

Nous pensons donc que, dans les régions où nos listes en auront la possibilité, elles devront se maintenir au second tour. Ceux qui voteront au premier tour pour nos listes ne le feront pas pour que nous abandonnions le terrain au deuxième tour. De toute façon, ils ont les moyens, par leurs votes, d'approuver ou non notre présence et ce n'est pas à nous de les censurer et de leur enlever la possibilité d'avoir un autre choix qu'entre le Front National d'un côté et une liste de droite de l'autre, ou une liste de la gauche gouvernementale, voire une fusion des listes gauche-droite, de l'autre.

D'autant que, dans la plupart des régions, le Front National sera présent aux deux tours. La façon la plus efficace de combattre l'influence électorale du FN dans les milieux populaires est de reconquérir ceux qui ont été abusés par le milliardaire antiouvrier Le Pen. Il faut que, face au FN et au danger qu'il incarne s'affirme une opposition radicale, non déconsidérée comme l'est la gauche, et décidée à faire contrepoids.

Au-delà des milieux réactionnaires, sa clientèle traditionnelle, le Front National se nourrit des désillusions, des désespoirs d'une partie des milieux populaires, écœurés par la politique menée par la gauche gouvernementale pendant cinq ans et, depuis un an et demi, par la droite Chirac-Raffarin. On ne peut redonner confiance et espoir à ceux-là qu'en montrant qu'il existe dans ce pays un courant politique qui ne s'est compromis avec aucun des partis défenseurs de la bourgeoisie qui se succèdent au pouvoir depuis vingt-cinq ans. Un courant qui n'a jamais cessé de défendre les intérêts du monde du travail et qui est déterminé à combattre la démagogie d'extrême droite, tout en s'opposant aux partis gouvernementaux.

Le Parti Socialiste n'est pas un rempart contre l'extrême droite, alors que sa responsabilité est écrasante dans la montée du FN. Et, à plus forte raison, il ne peut être question de se retirer au deuxième tour en faveur de la droite de Chirac-Raffarin, ni lorsqu'elle reste seule en lice au deuxième tour, ni lorsqu'elle s'intègre dans un prétendu « front républicain ». D'autant moins que nombre de politiciens de droite ont montré avec quelle facilité ils peuvent s'acoquiner avec les représentants du FN, qui viennent souvent de leurs rangs.

Nous pensons que, par-delà des formulations différentes, nous partageons avec la LCR le même désir de ne pas laisser le terrain au Front National et la même conscience de la nécessité d'opposer au Front National un « *pôle de radicalité* » et qu'en conséquence, il ne nous sera pas difficile de nous mettre d'accord sur une attitude commune sur cette question.

De la même manière, nous avons bon espoir que la répartition des têtes de listes entre les régions et entre les sections départementales se fera dans un esprit fraternel et avec la volonté d'aboutir à un accord, un accord équilibré, dont les deux organisations puissent être satisfaites sans réserve.

Georges KALDY

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à:

LUTTE OUVRIÈRE
B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET
http://www.lutte-ouvriere.org - E.mail : journal@lutte-ouvriere.org
Union Communiste Internationaliste : http://www.union-communiste.org
E-mail : contact@union-communiste.org

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron
6, rue Florian - 93500 PANTIN

Lutte Ouvrière (Ile-de-France) - c/o Editions d'Avron
153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 PANTIN

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 N°)
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, par avion	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)	90 €	45 €	32 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

.....

CODE POSTAL et VILLE : .....

.....

COMPLÉMENT D'ADRESSE .....

.....

Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de

.....

(rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de : .....

Règlement :

par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,

par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron – 153-155, avenue Jean-Lolive à Pantin (93500) et 6, rue Florian à Pantin (93500) – Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 – Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. – Tirage : 15 000 exemplaires. Impression : Rotos de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc, 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. – Commission paritaire des publications n° 64995.

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
3 novembre 2003

. Irak

Le véritable terroriste est George Bush, représentant en placements pétroliers

L'attentat de dimanche 2 novembre contre un hélicoptère américain, où 18 soldats qui retournaient en permission aux USA ont trouvé la mort, est le dernier en date des symboles de la situation inextricable dans laquelle le gouvernement américain et George Bush en tête ont, en provoquant cette guerre, engagé leurs soldats et leur pays.

Le gouvernement américain rend responsables de ces actes, tour à tour ou en même temps, des partisans de Saddam Hussein ou des membres de réseaux d'Oussama Ben Laden. Sans doute parce qu'il est plus facile de trouver des fantômes à accuser que de faire face à une guérilla qui s'étend. Ou que d'expliquer pourquoi cette guérilla, qui ne peut exister et survivre quel que soit son nombre qu'avec le soutien d'une grande partie de la population, rencontre un tel appui dans le peuple irakien.

Colin Powell, le secrétaire d'État des USA aux affaires étrangères, aurait déclaré : « *Nous n'avions pas prévu cela !* ».

C'était pourtant largement prévisible. Les USA étaient payés pour savoir, après leur défaite au Vietnam, que des troupes étrangères envahissant et occupant un pays ne sont jamais les bienvenues, à moins de chasser un autre envahisseur. Mais même dans ce cas, il ne faut pas qu'elles restent trop longtemps.

Les USA ont, bien sûr, supprimé la dictature de Saddam Hussein. Mais, pour tout le peuple irakien, ils l'ont remplacée par la leur. Les chars américains patrouillent dans les rues. Des quartiers ou des maisons sont brutalement perquisitionnés. La population se trouve toujours sans travail et contrainte de vivre dans les ruines de ses villes et villages. Les USA sont toujours incapables de réparer les bâtiments, les maisons détruites par leurs bombardements ou par leurs chars, et incapables d'enlever toutes les bombes qui ont labouré certains champs sans exploser. Ils ont ramené l'électricité dans quelques villes mais sont loin de l'avoir fait partout. La population vit, depuis la guerre, dans une misère bien plus grande encore que celle qu'elle connaissait avant le conflit.

Le gouvernement américain ne s'est pas engagé dans cette guerre pour détruire les armes de destruction massive car il n'y en avait pas. Il ne s'y est pas engagé non plus pour extirper le terrorisme car rien ne prouve que les chefs des organisations qui ont fait sauter les deux tours jumelles de New York se trouvaient en Irak.

Par contre, ce qui se trouvait en Irak, ce sont d'immenses réserves de pétrole qui excitaient la convoitise des grandes compagnies américaines et anglaises.

Si les USA ont souhaité que la guerre se mène avec des alliés mais sans en partager la direction avec l'ONU ou quelque autre puissance que ce soit, c'est parce qu'ils voulaient être entièrement libres de partager ce pétrole entre ceux des monopoles qu'ils voulaient favoriser.

Et si Chirac ne s'est pas joint à cette guerre, ce n'est pas par pacifisme. C'est parce que les USA avaient affirmé et réaffirmé que, de toute façon, ils seraient seuls à diriger ce qu'ils appelaient « la reconstruction » de l'Irak, c'est-à-dire le dépeçage de ses richesses pétrolières. C'est pour cela que Chirac pour l'impérialisme français et Schröder pour l'allemand boudent les appels au secours militaire de George Bush. En fait, le bourbier où s'enlisent les USA les arrange. Ils espèrent que cela amènera ceux-ci à partager. Peut-être le prétexte en sera-t-il un changement du président des USA fin 2004.

En attendant, si même après que la guerre est terminée, de jeunes Américains meurent tous les jours en Irak, ce n'est ni pour sauver le monde d'attaques nucléaires ou biologiques, ni pour extirper le terrorisme mais, plus prosaïquement, pour les monceaux de billets issus de l'exploitation du pétrole. Dans ce monde, la véritable dictature c'est celle de l'argent. Ces jeunes meurent ou resteront invalides à vie, pour le plus grand profit des capitalistes, des banquiers et des boursiers.

Arlette LAGUILLER

La prochaine réunion du CERCLE LÉON TROTSKY aura pour thème :

La Sécurité sociale et le système de santé

Vendredi 7 novembre à 20 h 30

Théâtre de la Mutualité

24, rue Saint-Victor - PARIS 5e

(Métro : Maubert-Mutualité)- Participation aux frais : 3 euros

Fête de Lutte Ouvrière

GRENOBLE

Dimanche 9 novembre à partir de 11 h 30 Salle du Prisme à Seyssins

• Taxe d'habitation

Augmentation, surtout pour les plus pauvres

L'avis de paiement de la taxe d'habitation arrive en ce moment dans les boîtes aux lettres. Et l'addition est douloureuse.

La taxe d'habitation est payée par l'occupant des lieux, qu'il soit locataire ou propriétaire. Elle a augmenté tout d'abord mécaniquement de 1,5 %, du fait de la revalorisation décidée par le gouvernement pour 2003.

De plus, bon nombre de communes et de départements ont augmenté leur taux d'imposition. Ces hausses se cumulent et peuvent se traduire par des augmentations de 5 %, 10 % ou même davantage.

Deux foyers sur trois payent davantage d'impôts locaux qu'ils ne payent d'impôt sur le revenu (les deux tiers les moins fortunés). Les prétendues baisses d'impôts du gouvernement sont donc un trompe-l'œil.

Mais certains parmi les moins bien lotis ont carrément vu cette taxe grimper de 30, 50, voire 100 %, résultat d'une mesure prise en catimini en 2000 par le gouvernement socialiste, gelant les dégrèvements d'impôts pour bas revenus alors que les taux d'imposition, eux, augmentent.

La taxe d'habitation est un impôt injuste, bien plus que l'impôt sur le revenu. Contrairement à une idée répandue, le montant de cette taxe n'est pas fonction des revenus, mais de la « valeur locative brute » du logement, estimée selon les données du cadastre.

Première injustice : cette « valeur locative » n'est pas forcément en rapport avec la valeur réelle de l'appartement ou les loyers que payent les locataires : elle a été établie en 1970 et n'a jamais été revalorisée. Ainsi la valeur locative d'un appartement en HLM de banlieue, considéré comme luxueux au moment de sa construction, aujourd'hui dégradé, peut largement dépasser celle d'un appartement du 5e arrondissement de Paris ou de Neuilly. Les demandes réitérées des organismes de HLM, réclamant que les valeurs locatives, et du coup les impôts locaux, soient revus à la baisse sont restées sans écho.

Deuxième injustice : les taux d'imposition sont décidés par les Conseils municipaux et généraux. Et ils varient considérablement d'une commune à l'autre. Les communes populaires, disposant souvent de faibles ressources en taxe professionnelle (qui sont payées par les entreprises) et ayant des dépenses sociales plus importantes, ont souvent des taux d'imposition plus élevés que les communes les plus riches.

Le taux d'imposition, à l'échelle du pays, est d'environ 20 %. Mais il est de 4,06 % à Neuilly et de plus de 25 % à Lille, Roubaix ou Boulogne-sur-Mer.

Troisième injustice : les abattements. Seul l'abattement « spécial à la base » peut réduire l'impôt en fonction des revenus : de 5, 10 ou 15 %. Mais pour en bénéficier, il faut disposer de revenus très faibles (moins de 7 046 euros de revenu annuel fiscal en 2002). Comme cet abattement est facultatif, bon nombre de communes ne l'appliquent pas. Les autres abattements figurant sur l'avis d'imposition (« général à la base » et pour « personnes à charge ») ne dépendent pas du revenu, mais de la valeur locative moyenne dans la commune : ils sont donc les mêmes pour tous les habitants de la commune, qu'ils soient riches ou à faible revenu.

Christian BERNAC

Comment un chômeur voit sa taxe d'habitation doubler en un an

Pour les faibles revenus (revenus fiscaux inférieurs à 16 567 euros en 2002), le « *plafonnement en fonction du revenu* » pris en charge par l'État permet de réduire le montant de la taxe d'habitation. Mais en 2000 le gouvernement socialiste a décidé de geler le montant de ces dégrèvements. Du coup, de nombreux travailleurs ou chômeurs à faible revenu ont vu leur taxe d'habitation doubler ou tripler en quelques années. Par exemple, un chômeur en fin de droits de Maisons-Alfort, touchant l'Allocation de Solidarité Spécifique (environ le RMI) et déclarant un revenu fiscal de 5 544 euros par an, a vu sa taxe d'habitation passer de zéro euro en 2001 à 83 euros en 2002 et 162 euros cette année !

En effet en 2001 sa taxe d'habitation s'élevait à 769 euros. Mais comme il bénéficiait d'allégements de 769 euros, il ne payait rien. En 2002, sa taxe se montant à 749 euros, mais l'État réduisant l'allégement, il a dû payer 83 euros. En 2003, à la suite d'une augmentation du taux communal décidée par le maire de Maisons-Alfort, sa taxe d'habitation passe à 870 euros. Mais comme les allègements restent plafonnés à 708 euros, il doit alors payer 162 euros, une augmentation de 95,18 % affichée sur son avis d'imposition par les services fiscaux. Alors que sa situation n'a absolument pas changé !

La situation va s'aggraver, du fait qu'à chaque fois que le taux d'imposition augmentera de 1 %, sa taxe grimpera mécaniquement de 50 euros. À terme, les allégements n'allégeront plus rien. Pour justifier cette mesure, le PS alors au gouvernement expliquait que les augmentations des taux d'imposition décidées par les élus locaux étaient en réalité, pour les moins fortunés, payées par l'État sous forme de dégrèvements et qu'il fallait maîtriser l'évolution de cette compensation par un gel des taux, afin de « *responsabiliser* » les élus. Ils n'ont pas eu le même souci quand il s'est agi de voter la suppression de la part salariale de la taxe professionnelle, que l'État prend en charge désormais intégralement à la place des entreprises et verse aux communes.

Ainsi, l'État compense en 2003 pour 6,4 milliards d'euros de dégrèvements de taxe professionnelle et seulement pour 2,7 milliards de dégrèvements de taxe d'habitation.

C'est une façon de faire les poches des plus pauvres et de transférer le butin dans les poches des patrons.

• Suppression d'un jour férié

Solidarité à sens unique

Pour financer un plan d'aide aux personnes âgées, Raffarin avait fait appel à la « solidarité du cœur ». En proposant la suppression d'un jour férié – le lundi de Pentecôte – le gouvernement a une notion bien particulière de la solidarité. Elle n'est demandée qu'aux salariés et retraités, alors que le patronat profiterait pour moitié des recettes escomptées, puisqu'on ne lui demanderait de reverser qu'entre 0,2 et 0,25 % sur les 0,45 % de la masse salariale annuelle que rapporte une journée de travail ! Pour les travailleurs, cet appel à la solidarité a plutôt le goût du racket.

Mais, même dans le camp gouvernemental, la « fuite » sur le lundi de Pentecôte orchestrée par Fillon, le ministre des Affaires sociales, a déclenché des controverses. Il lui est reproché d'avoir dit que la suppression d'un jour férié était décidée alors que, selon Raffarin, rien n'était tranché. D'autres, se faisant les porte-parole des métiers du tourisme, entre autres, critiquent cette mesure et proposent d'autres choix pour récolter des fonds : pourquoi ne pas augmenter le prix du timbre, selon Nicole Fontaine, ou encore la CSG ?

Mais le comble est que, si l'on travaille un jour de plus gratuitement, rien ne dit que l'argent ira aux personnes âgées. Francis Mer, le ministre de l'Economie, en propose une tout autre utilité : la Commission de Bruxelles reproche à la France d'avoir trop de déficit et lui demande de faire un effort équivalant à 1 % du PIB, soit 1,5 milliard d'euros. Or, la suppression d'un jour férié devrait faire rentrer dans les caisses de l'État entre 1,6 et 1,9 milliard d'euros. Alors, pourquoi chercher plus loin...

Va-t-on nous rééditer le coup de la vignette automobile, instituée en 1956 en principe pour venir en aide aux vieux travailleurs, mais détournée de son objectif pour remplir les caisses de l'État ?

• Budget de la Sécu

L'insécurité sociale

Les mesures prévues dans le budget de la Sécurité sociale qui vient d'être voté à l'Assemblée nationale ont été présentées par le ministre de la Santé, Jean-François Mattei, comme un simple « colmatage » destiné à limiter provisoirement le déficit. A l'en croire, les choses sérieuses commenceront dans neuf mois, avec une véritable « réforme » de la Sécurité sociale. On peut être certain que cette « réforme » brutale se soldera par une attaque contre les assurés sociaux, rééditant dans le domaine de la santé ce que le gouvernement a fait pour les retraites. Mais ce n'est pas pour autant qu'il reste l'arme au pied, et les mesures déjà prévues, loin de se limiter à du colmatage, sont déjà des atteintes à l'accès aux soins des assurés.

A commencer par la hausse du forfait hospitalier, qui passe de 10,67 à 13 euros, et qui va se traduire par une ponction de 180 millions d'euros payés par les malades. Le déremboursement d'un certain nombre de médicaments, dits à « service médical rendu » insuffisant, est également au programme. On a vu fin septembre comment le déremboursement de 86 de ces médicaments avait abouti à une flambée de leurs prix. En 2004, 400 autres produits vont être déremboursés et, en 2005, il y en aura 130. L'opération sera sans effet sur les bénéfices des trusts pharmaceutiques qui pourront librement fixer leurs prix sur ces médicaments, mais pas sur le porte-monnaie des malades qui voudront continuer à utiliser ces produits qui les soulagent.

Une moindre prise en charge des soins post-opératoires à l'issue de l'hospitalisation est également programmée et le gouvernement a annoncé qu'il fera la chasse aux dépenses liées aux admissions en affectation de longue durée qui étaient remboursées intégralement. Pour les trois millions de personnes dépourvues de couverture complémentaire, toutes ces décisions se traduiront par une incitation à se soigner moins.

Quant à tous ceux qui sont affiliés à une mutuelle ou une assurance santé, il leur faudra payer plus cher. Une augmentation de 10 % des primes versées aux mutuelles et aux compagnies d'assurances est déjà programmée.

Et puis le gouvernement a ajouté dans le panier quelques mesures, comme le non-remboursement des visites destinées, par exemple, à obtenir un certificat médical exigé pour une licence sportive, décision contre laquelle se sont élevées les associations de parents d'élèves.

Loin de « colmater », comme il le prétend, Mattei continue à creuser des brèches dans le budget des assurés sociaux.

D. M.

• La fin du monopole de l'ANPE

Au profit d'agences privées

Le projet de loi sur la formation professionnelle, qui doit être présenté jeudi 12 novembre en Conseil des ministres, prévoit de mettre fin au monopole de « placement » de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) et de l'ouvrir à la concurrence en autorisant la création d'agences de placement privées. A défaut de combattre le chômage, l'objectif avancé par le gouvernement serait de « *fluidifier le marché du travail* », en adaptant la main-d'œuvre aux besoins du marché.

Selon le patronat, des milliers d'emplois ne seraient pas pourvus, faute d'adéquation entre les offres et les qualifications des travailleurs. Le but des nouvelles agences serait de mieux « cibler » les besoins, ceux des employeurs bien sûr, de leur fournir les bras souhaités, quitte à écarter les demandeurs d'emploi qui n'auraient pas le « profil », pour reprendre le jargon à la mode. Ceux-là, c'est-à-dire les travailleurs les moins qualifiés – les jeunes, les plus de 50 ans et les femmes – pourront toujours continuer à s'adresser à l'ANPE.

Le monopole de l'ANPE existait plus dans les textes que dans la réalité. Alors qu'elle était censée regrouper toutes les offres d'emploi (à l'exception des cadres ou des employés de maison), dans les faits, seules 40 % d'entre elles passaient par ses services. La plupart des grandes entreprises recrutent bien souvent par l'intermédiaire des agences d'intérim, ce qui leur permet d'user de pressions sur les intérimaires en leur promettant une embauche en fixe, bien au-delà de la période d'essai prévue par les accords.

Ces agences privées devraient bénéficier de l'aide financière des Assedic. Déjà, celles de l'Ouest francilien ont passé un contrat avec une société privée qui touche 3 000 euros par chômeur recasé. En contrepartie, l'ANPE pourrait elle aussi se faire payer ses services. Comme on le voit, en même temps que le gouvernement réduit l'aide aux chômeurs, il s'apprête à distribuer l'argent des caisses de l'Assedic à des loueurs d'hommes et de femmes dont le rôle sera de fournir aux employeurs de la chair à produire des profits.

La fin du monopole de l'ANPE ne créera pas un emploi de plus mais, pour le gouvernement, elle aura l'avantage de masquer le nombre de chômeurs officiels comptabilisés par l'ANPE.

M. L.

• Incendies d'été

Déclarations grandiloquentes, et réalité

Le 4 août 2003, au plus fort des incendies de forêts dans le Midi, à la question « *Que faut-il attendre de l'État* » posée par un journaliste de *Nice Matin*, Raffarin répondait : « *Je n'oublierai jamais ces flammes ravageuses et les souffrances qu'elles ont engendrées. Je suis déterminé, le gouvernement est déterminé à engager la solidarité nationale à la hauteur de l'ampleur de la catastrophe humaine, écologique et sociale. Nous en mesurerons toutes les conséquences et l'action publique sera mobilisée pour faire face aux conséquences de ce fléau.* »

Fin octobre 2003, lors du vote du budget de l'Agriculture par l'Assemblée nationale, les mesures concrètes arrivent : 50 millions d'euros en moins, par rapport à 2003, pour les crédits alloués à la surveillance et l'entretien des forêts pour prévenir les incendies.

Rendez-vous en 2004, pour voir encore des milliers d'hectares de forêts partir en fumée.

• Femmes-hommes

L'égalité professionnelle en panne

Alors que le Medef et les syndicats se réunissent pour discuter, entre autres, de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, un rapport de la délégation des Droits de la femme à l'Assemblée nationale montre qu'on en est encore loin.

80 % des 3,2 millions de femmes qui travaillent ont un salaire égal ou inférieur au SMIC, et 30 % d'entre elles sont à temps partiel, souvent imposé – contre 5 % des hommes. À cela s'ajoute une infériorité de salaire de 24 %, en partie due au fait que les femmes sont plus nombreuses à travailler dans des secteurs tels que le textile, l'hôtellerie ou le commerce, qui offrent des emplois peu qualifiés mais surtout peu payés. Mais il n'y a pas que cela. À compétence et à diplômes équivalents, elles n'en sont pas moins victimes de discrimination dans le salaire, et leur promotion est beaucoup plus lente que celle des hommes.

Tout cela n'est pas nouveau. On peut faire à peu près le même constat à diverses époques :

– 1972 : première loi-cadre sur l'égalité professionnelle.

– 1983 : Loi Roudy, assortie d'aides aux entreprises qui signeraient un « plan d'égalité professionnelle » avec les syndicats.

– 1986 : on se contente se féminiser les grades et les fonctions.

– 2001 : Loi Génisson, qui vise à introduire l'égalité dans les négociations et oblige l'employeur à présenter chaque année un rapport sur la situation comparée des hommes et des femmes, sans pour autant le contraindre à la modifier (c'est cette même loi qui introduit aussi l'autorisation du travail de nuit des femmes).

En trente ans donc, malgré toutes les lois, l'égalité des salaires entre hommes et femmes n'a guère progressé. Tant que la situation des travailleurs des deux sexes continuera à se dégrader, ce ne sont ni les déclarations de Nicole Ameline, ministre déléguée à la Parité et à l'égalité professionnelle, sur le « coup d'accélérateur » à donner, ni les parlotes des syndicats avec le Medef qui remédieront à cette injustice.

M. L.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Le bon choix de la LCR

Le congrès de la LCR vient d'approuver, à une très large majorité, le projet d'accord avec LO pour une campagne commune aux élections régionales et européennes de 2004. Il reste au congrès de Lutte Ouvrière de trancher à son tour, début décembre, mais il ne fait plus guère de doute que les deux organisations feront campagne ensemble.

C'est une excellente chose. Aux présidentielles de 2002, les candidatures d'Arlette Laguiller (5,75 %) et d'Olivier Besancenot (4,27 %), sans oublier celle de Daniel Glückstein, du Parti des travailleurs, avaient totalisé plus de 10 % des suffrages exprimés. La responsabilité politique voulait que LO et la LCR au moins cherchent et trouvent cette fois un accord sur les grandes lignes défendues alors parallèlement mais séparément : interdiction des licenciements, contrôle des comptes des grandes entreprises, embauches massives dans les services publics, dénonciation de la politique anti-ouvrière de la droite comme de la gauche gouvernementales... Sans parler des grèves des enseignants et plus largement de la fonction publique du printemps dernier, dans lesquelles les deux organisations ont mis tout leur effort, là encore dans le même sens, mais plutôt côte à côte que réellement en commun.

Seul un accord, face à une loi électorale durcie contre les courants minoritaires, offre à chacune des deux organisations les moins mauvaises chances de conserver des élus. Mais surtout le sentiment de colère et de révolte des classes populaires a besoin de pouvoir s'exprimer de façon consciente, en refusant tous les préjugés agités par les démagogues d'extrême droite. Se tourner vers l'extrême gauche, c'est précisément ne pas faire confiance à un prétendu sauveur ni s'en remettre aux fausses promesses de politiciens de droite comme de gauche. C'est compter sur le meilleur des traditions de la classe ouvrière : ses capacités d'organisation, de mobilisation et de lutte contre le patronat et ses représentants au gouvernement

Pas d'ambiguïté vis-à-vis de la gauche

Au congrès de la LCR, les partisans de l'accord avec LO ont souligné qu'il répondait aux préoccupations du monde du travail et de ses couches les plus défavorisées ; qu'il permettrait effectivement de s'adresser à des millions de travailleurs plutôt qu'aux quelques dizaines de milliers de personnes sensibles aux divergences entre les organisations, celles qui pourraient préférer avoir le choix entre l'une ou l'autre. Quelque 70 % des délégués ont également affirmé une attitude sans ambiguïté vis-à-vis de la gauche gouvernementale. Plus question de « *faire la voiture balai* » pour cette dernière. Plus question de consigne de vote systématique au second tour, sauf dans le cas où un candidat du Front National risquerait de remporter la présidence d'une région. Et pas question de fusion avec la gauche plurielle, ni au premier ni au second tour, ou de ne pas se maintenir, si les listes LO-LCR dépassaient les 10 % des suffrages. Si la gauche veut les voix de travailleurs, qu'elle les persuade elle-même, par sa politique, de les lui donner, a-t-il été vertement affirmé.

Toutes choses, il faut bien le dire, que dit LO depuis longtemps... et dont se sont persuadés, durant ces deux décennies de gouvernement de gauche, des millions de travailleurs. Dommage que la LCR les ait finalement suivis plutôt que précédés et éclairés. Mais mieux vaut tard que jamais. Dommage aussi qu'aux dernières présidentielles, la LCR qui prétendait déjà avoir changé de cap, ait été encore assez sensible aux pressions de la gauche pour aboutir à faire voter... Chirac au second tour, légitimant des réticences de camarades de LO vis-à-vis du présent accord.

L'essentiel pour l'heure est cependant qu'il ait été voté ce week-end à une très large majorité. Le dépit, la fureur, les cris et les grincements de dents engendrés dans la gauche plurielle ne peuvent nous tromper sur la signification.

Manque de clarté sur l'anticapitalisme

Certes le congrès de la LCR a également adopté, à quelque 80 % des voix, un « *appel pour le rassemblement de la gauche anticapitaliste* » pour le moins aussi ambigu que vague. En s'adressant non seulement aux « *militants communistes, socialistes, écologiques* » mais aussi « *aux courants issus de la gauche traditionnelle et aux groupes locaux et régionaux qui veulent d'autres réponses que les compromissions social- démocrates* », que vise la LCR ? S'excuser auprès de ceux que l'accord avec LO aurait laissés de côté ? Mais tout le monde sait qu'aujourd'hui ces courants n'existent pas (c'est même l'une des raisons de l'acceptation de l'accord avec LO). Préparer une politique vis-à-vis d'eux s'ils surgissent demain ? C'est alors bien mal s'y prendre que d'édulcorer d'avance son programme pour des gens qui resteront peut-être à jamais des fantasmes. La majorité communiste révolutionnaire de la LCR risque fort de se mordre les doigts d'avoir retiré de ses statuts une partie de ce qui fait son identité trotskiste, comme la nécessité d'une « dictature du prolétariat ». Quand, par exemple, ses futurs alliés (heureusement hypothétiques aujourd'hui) essaieront, sous prétexte que le communisme a fait son temps, voire que la lutte de classe est dépassée, de l'entraîner dans une plate politique réformiste. Les altermondialistes ne le font-ils pas déjà en partie aujourd'hui ?

Reste que LO, en faisant il y a quelques mois à la LCR la proposition d'une alliance pour les prochaines élections (ce qu'elle avait eu le tort de ne pas faire avant les présidentielles de 2002), a dans l'immédiat amené la LCR sur un terrain favorable aux deux organisations mais surtout aux intérêts et au moral des travailleurs, et sur un programme qui peut dépasser largement le cadre électoral. Il est donc de la responsabilité des deux organisations d'explorer les possibilités d'interventions communes sur d'autres terrains aussi, ceux de la lutte de classe pour la défense des intérêts immédiats comme à long terme de la classe ouvrière.

Michelle VERDIER

Convergences Révolutionnaires n° 30 (novembre-décembre 2003), bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Gouvernement et patrons à l'assaut de la Sécurité sociale. Quelles médecines nous concoctent Raffarin, Mattei, les trusts pharmaceutiques et les assurances ? Quel jeu jouent les syndicats ?

Articles : LO-LCR au-delà des élections ; voile à l'école et confusions à gauche et à l'extrême gauche ; Belgique : les patrons licencient, les syndicats collaborent ; Moyen- Orient : la guerre de Sharon aux Israéliens ; Iran : quand l'Union Européenne courtise le régime des ayatollahs.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1an : 9 € ; de soutien : 15 €) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
Ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19 -
Sur le Net : http ://www.convergencesrevolutionnaires.org

Enseignement

• Éducation nationale

À l'heure des suppressions d'emplois

Le budget 2004 de l'Éducation nationale examiné par l'Assemblée nationale durant la première semaine de novembre met en place *« un plan pluriannuel de suppressions d'emplois »*, dans lequel le gouvernement n'est guidé que par la volonté de faire des économies dans le secteur de l'Éducation nationale.

Des milliers de postes supprimés

Le gouvernement prévoit la suppression de 3 600 postes budgétaires : 1 100 postes d'employés administratifs et 2 500 postes d'enseignants stagiaires. Ces derniers sont des enseignants qui viennent de réussir leur concours et qui, durant leur première année d'apprentissage, font quelques heures de cours. Ces postes supprimés, qui viennent s'ajouter aux 3 000 places non pourvues aux concours 2003, annoncent donc une future baisse du recrutement. Dans l'enseignement primaire, les 1 500 postes qui sont créés ne compensent pas l'augmentation du nombre d'élèves (55 000 élèves supplémentaires prévus) et, de plus, ils sont « pris » sur le second degré par « redéploiement ». Dans l'enseignement secondaire, collèges et lycées, 4 000 postes sont supprimés, des départs à la retraite non remplacés. Enfin, pour l'encadrement des élèves, les 23 000 surveillants et aides-éducateurs ne sont remplacés que par 14 000 nouveaux assistants d'éducation. Cela veut dire des milliers d'adultes en moins dans les établissements scolaires. Et il faut ajouter encore à tout cela la suppression de près de 5 000 CES (Contrat emploi solidarité) ou CEC (Contrat emploi consolidé) dans le secteur de l'Éducation nationale, qui étaient certes des emplois précaires et sous-payés, mais qui ne sont remplacés par rien d'autre. Au bout du compte, des milliers de postes sont supprimés.

Toujours les mêmes prétextes

Le prétexte invoqué par le gouvernement pour faire ces coupes claires est la prétendue baisse du nombre d'élèves. Qu'en est-il ? En fait 55 000 élèves supplémentaires sont prévus à la prochaine rentrée dans le primaire, alors que les effectifs attendus du secondaire sont en diminution. Selon des prévisions très officielles, puisqu'elles figurent dans un rapport du budget, le nombre d'élèves devrait être globalement stable entre la rentrée 2001 et la rentrée 2007.

L'autre prétexte avancé pour justifier les économies opérées est l'importance du budget de l'Éducation nationale. Ce budget s'élève à 70,8 milliards d'euros, dont 55,5 milliards sont consacrés à l'enseignement scolaire : 10,7 milliards d'euros pour l'enseignement maternel et primaire, 23,8 milliards d'euros pour les collèges et les lycées. Ce chiffre peut impressionner, mais il est à mettre en parallèle avec les 19 milliards d'exonérations de cotisations dont les patrons bénéficient chaque année, presque deux fois plus que le seul budget consacré à l'enseignement en maternelle et en primaire. Les défenseurs de l'austérité dans le domaine de l'éducation pourraient rétorquer que ce budget est tout de même en augmentation de 2,8 %. Mais le budget d'équipement des armées augmente, lui, de 7 % pour 2004.

Une situation qui se dégrade

Tous ces mensonges ne visent qu'à justifier les suppressions de postes. Et de ce fait, d'année en année, la situation s'aggrave. Au lieu de créer des postes d'enseignants, nécessaires pour que les élèves étudient dans de bonnes conditions, pour que tous sachent lire correctement (15 % des élèves qui rentrent au collège présentent de graves lacunes en lecture), les gouvernements successifs en éliminent. Non seulement les effectifs ne diminuent pas dans les classes, mais ils augmentent la plupart du temps. Les enseignants ne sont plus remplacés lorsqu'ils tombent malades. Les ministres de l'Éducation nationale ne sont jamais à court de grandes idées pédagogiques qui aboutissent à une diminution d'heures d'enseignement, permettant ensuite de diminuer le nombre de professeurs.

Les jeunes des classes populaires sont les plus pénalisés par cette politique, car ils n'ont souvent que l'école pour acquérir des connaissances et ainsi élargir leur horizon. Mais ce gouvernement, tout comme le précédent, se soucie avant tout de financer les multiples aides à ce patronat qu'il sert, même s'il faut sacrifier pour cela l'éducation de toute une partie de la jeunesse.

Aline RETESSE

Rencontre avec les militants de Lutte Ouvrière à Chateau-Thierry
Dimanche 9 novembre

À la brocante « À greniers ouverts »
toute la journée sur la place de l'Hôtel-de-Ville

• Ferry

Pas avare de propos démagogiques

Interrogé à l'issue de son audition par la commission des Finances sur le budget de l'Éducation 2004, Luc Ferry, le ministre de l'Éducation nationale, a déclaré qu'il y avait des professeurs en « surnombre ». Il faudrait donc réduire cette dépense « inutile » en faisant passer le nombre de ces enseignants « excédentaires » de 2 500 à 1 500 en deux ans, et le ministre propose que ces professeurs enseignent une deuxième matière. Les professeurs d'allemand, insuffisamment occupés selon lui, pourraient ainsi enseigner également le français. Les instituteurs enseignent bien plusieurs matières, argumente-t-il. Pourquoi des enseignants en collège ne pourraient-ils pas eux aussi enseigner deux matières ?

Il oublie volontairement de préciser que, si ces enseignants n'accomplissent pas la totalité de leur service, c'est qu'ils n'ont pas suffisamment d'élèves dans leur matière, du fait de la politique de son gouvernement. En effet certaines heures d'allemand ou de latin sont supprimées, faute d'un nombre d'élèves suffisant. Pourquoi ne pas maintenir une section, même avec un nombre d'élèves très faible ? Cela ne pourrait-il pas au contraire leur permettre de progresser ?

En fait, de fil en aiguille, on recrute de moins en moins d'enseignants en latin, en grec ou en allemand par exemple, ce qui aboutit à ce que, dans un nombre toujours plus important de collèges et de lycées, ces matières ne soient plus enseignées.

Luc Ferry ne cherche pas l'intérêt des élèves, il ne fait qu'entonner un refrain bien connu sur le thème du « mammouth à dégraisser », cher à l'ancien ministre socialiste de l'Éducation Allègre, pour justifier ses restrictions budgétaires.

A. R.

• Cité scolaire Jacques-Brel (Vénissieux-Rhône)

La lutte paie

La cité scolaire Jacques-Brel, située dans le quartier des Minguettes à Vénissieux, rassemble un lycée général et un lycée professionnel et compte environ 800 élèves. Le jour de la prérentrée, les enseignants ont appris avec stupéfaction que la cantine devait fermer ses portes au retour des vacances de la Toussaint.

On leur expliqua alors que, suite à une inspection des services vétérinaires en février dernier, les locaux avaient été jugés non conformes. Le Conseil régional, qui est propriétaire des murs et responsable de leur entretien, avait pourtant, dans un premier temps, débloqué une somme de 90 000 euros pour effectuer les travaux de mise en conformité. Mais au cours de l'été, au vu d'un audit réalisé par un cabinet privé, il avait jugé qu'il était inutile de dépenser cette somme, la cité scolaire devant être restructurée dans les années qui viennent.

En fait, le rapport des services vétérinaires n'était qu'un prétexte et le vrai problème était que cette cantine, prévue à l'origine pour 800 demi-pensionnaires, et qui ne servait plus que 150 repas, coûtait trop cher d'après eux. La seule solution proposée était que les élèves aillent prendre leur repas, pendant toute l'année scolaire, dans un autre lycée de Vénissieux. Les emplois du temps avaient même été aménagés pour le permettre.

Immédiatement, une assemblée générale du personnel s'est réunie et s'est prononcée sur une revendication simple : « Aucune fermeture, même provisoire, de la cantine, maintien des personnels ATOSS sur place ». De nombreuses assemblées générales (deux par semaine), réunissant l'ensemble des catégories de personnel, décidèrent de la mobilisation à chaque étape. Une pétition réclamant le maintien de la cantine circula massivement, recueillant plusieurs centaines de signatures.

Les entrevues obtenues auprès du Conseil régional et du rectorat n'ayant rien donné, l'assemblée générale appela à la grève le 13 octobre, jour où la présidente UDF de la Région, Anne-Marie Comparini, devait se rendre à une inauguration dans un autre lycée de Vénissieux.

La grève fut suivie à plus de 50 % et c'est à une cinquantaine (avec quelques élèves), très déterminés, que les grévistes ont interpellé Mme Comparini pour lui signifier leur refus de la décision du Conseil régional. Pendant une demi-heure, elle dut s'entendre dire quelques vérités qu'elle n'avait manifestement pas l'habitude d'entendre.

Forts du succès de cette manifestation, les enseignants ont maintenu la pression en interpellant les services vétérinaires pour qu'ils reviennent faire une inspection. Ce fut fait le surlendemain et, la veille des vacances, un conseil d'administration extraordinaire faisait savoir que la cantine serait finalement maintenue, les travaux prévus devant être réalisés entre décembre et février. Par ailleurs, les représentants de la Région ont dû reconnaître que la rénovation du lycée (où la plupart des murs sont fissurés) devenait une priorité.

Cette dernière nouvelle a montré à l'ensemble des personnels qu'il était possible d'obtenir des résultats par la lutte collective. Cela a bien regonflé le moral de tous, même s'il faut rester vigilants.

• Nos lecteurs écrivent

Des moyens peau de chagrin pour l'école

À Puteaux, dans les Hauts-de-Seine, la rentrée a eu lieu comme partout sous le signe de la dégradation du service public. Dans mon école maternelle de cinq classes, il n'y a plus d'aide-éducatrice depuis janvier dernier, malgré des effectifs lourds, entre 26 et 30 enfants par classe. Nous ne pouvons plus faire l'accueil des moins de trois ans, faute de places.

Quant au personnel municipal, il subit depuis deux ans des mutations forcées.

Le maire de droite, champion depuis 35 ans du combat antiouvrier dans « sa » ville, prétend que c'est pour « *se former en allant voir ce qui se fait ailleurs* ». Mais ces mutations aboutissent à casser les relations de travail tissées entre les enseignants et ces personnels, et cela n'est certainement pas un hasard. Parents et enseignants ont protesté mais sans résultat : depuis deux ans, c'est tout le personnel qui a été muté. Même au personnel qui arrive, on a bien fait comprendre qu'il ne devait pas trop « *s'attacher à l'école* ».

Dans l'école, il y a aussi des animateurs qui assurent l'accueil du matin et du soir en dehors des heures scolaires, dès 7 heures le matin et jusqu'à 19 heures. A la cantine, pour aider au repas des petits, ce sont soit des enseignants volontaires, soit les animateurs, soit des vacataires. Ils ne sont pas toujours au complet

Lundi 13 octobre, la conjonction de tous ces manques a rendu la situation insupportable. En effet deux institutrices absentes n'avaient pas été remplacées, faute de personnel disponible à l'inspection départementale. Nous n'étions plus que trois pour accueillir les enfants présents. Des parents se sont débrouillés au pied levé pour faire garder leurs enfants et les autres enfants ont été répartis : 6 à 7 en plus dans chaque classe. Mais la question se posait aussi pour la surveillance de la cantine. Il était prévu de longue date qu'un animateur soit en stage et donc absent. Il a fallu aussi faire le travail à la cantine pour que les enfants puissent manger dans de bonnes conditions ! Résultat : une journée de « garderie » harassante pour tous, dans la promiscuité et l'agitation pour les enfants, et sans souffler pour les institutrices !

Est-ce cela le « service minimum » dont parlent les politiciens ? Qu'en est-il dans ces cas-là de la « continuité du service public » et de la galère des parents, dont on nous rebat les oreilles quand les enseignants sont en grève ? Ce n'était qu'une journée, certes, mais rien ne dit que cela ne se reproduira pas, au vu de la pénurie organisée de personnels d'encadrement.

Pour l'école, il faut des moyens et pas des discours ! En tout cas, à Puteaux, ils existent, car c'est l'une des villes les plus riches du pays, grâce à la présence sur son sol des bureaux du quartier de la Défense. Mais visiblement cette richesse n'est pas destinée à améliorer le service public, même « décentralisé ».

Une lectrice (Hauts-de-Seine)

• Lyon

Un rectorat de combat contre les précaires

À la veille des vacances de Toussaint, les nombreux enseignants contractuels de l'académie de Lyon ont appris que leur contrat risquait de ne pas être renouvelé. Seront-ils transformés en vacataires, sans couverture sociale ni vacances payées ? Le rectorat se dit en effet dans l'incapacité de financer les remplacements.

D'ores et déjà, des pressions ont été exercées pour que les enseignants absents soient remplacés par leurs collègues en heures supplémentaires, ou par des assistants d'éducation (par exemple dans la Loire). Les TZR (titulaires sur zones de remplacement) sont eux aussi de plus en plus pressurés en étant affectés en remplacement sur deux ou trois établissements, hors zone, ou dans une discipline qui n'est pas la leur.

Cette mesure est d'autant plus scandaleuse qu'elle s'attaque à un personnel déjà très précaire et que pendant les mois d'été le rectorat a trouvé des fonds pour embaucher une dizaine de vacataires pour effectuer les calculs de retenues sur salaires après les grèves du printemps.

Alors, face à ce mauvais coup, les contractuels sont bien décidés à ne pas se laisser faire et une manifestation était prévue le 5 novembre.

. Israël

Après le succès de la manifestation pour la paix

Comme chaque année, la commémoration de l'assassinat de l'ancien Premier ministre travailliste Itzhak Rabin en novembre1995, par un militant d'extrême droite israélien, a été l'occasion d'une manifestation à Tel Aviv. Mais contrairement aux autres années, où les cortèges étaient plus que minces, cette fois 100 000 personnes se sont rassemblées, et plus encore selon les organisateurs.

AFP

La manifestation a donc été un réel succès, qui témoigne pour le moins d'une lassitude atteignant une large frange de la population vis-à-vis de cette guerre qui n'en finit pas et qui apporte chaque jour son lot de victimes, palestiniennes tout d'abord, mais aussi et de plus en plus israéliennes.

La paix par la force des armes promise par Sharon s'avère être une tromperie, meurtrissant d'abord la population palestinienne, mais aussi la société israélienne. À l'humiliation du peuple palestinien par une politique coloniale qui a été celle de tous les gouvernements qui se sont succédé, qu'ils aient été de droite ou pendant longtemps de gauche ; au terrorisme d'État systématique contre les Palestiniens ; au morcellement croissant de leur territoire autonome par l'installation des colonies ; à la construction d'un mur de séparation qui est ressenti comme une véritable provocation, répond un terrorisme individuel. L'un et l'autre, le terrorisme de l'État d'Israël et celui de jeunes Palestiniens désespérés s'en prenant à des civils israéliens, creusent inéluctablement un fossé entre les peuples. Au point qu'aujourd'hui cette haine accumulée de part et d'autre pourrait laisser croire que nulle politique de cohabitation fraternelle n'est désormais possible dans cette partie du monde. Mais le succès de la manifestation du 1er novembre à Tel Aviv montre qu'un courant existe, fatigué de cet interminable conflit et surtout hostile à la politique de Sharon.

Evidemment, dans ce rassemblement, bien des représentants du Parti Travailliste sont venus se montrer : et parmi eux l'inévitable Pérès, qui tour à tour fut un des artisans des accords d'Oslo en 1993, destinés à exiger de l'Autorité palestinienne qu'elle mette fin à la première Intifada que n'était pas parvenue à réduire l'armée israélienne ; celui qui avec Rabin fit durer les négociations puis divisa la Cisjordanie en trois zones à statuts différents ; celui encore qui lança la meurtrière offensive israélienne au Sud-Liban baptisée « *Raisins de la colère* » ; celui enfin qui fut un long temps ministre dans un gouvernement présidé par Sharon.

Le Parti Travailliste israélien tente aujourd'hui de se donner un visage de partisan de la paix. On peut lier à cela le fait que, depuis plusieurs semaines déjà, des représentants du Parti Travailliste, dont Yossi Beilin, un ancien ministre, et Avraham Burg, un ancien président du Parlement israélien, sont en pourparlers avec des représentants palestiniens en vue d'élaborer un plan de paix qui, bien que non officiel, se donne comme objectif une « *réconciliation historique entre les Palestiniens et les Israéliens* », pour aboutir à une « *réconciliation entre le monde arabe et Israël* ».

Ce plan, dont on ne connaît pas encore toute la teneur, devrait être symboliquement ratifié à la mi-novembre à Genève. Pour ce que l'on peut en savoir, ce plan, qui aurait l'aval de l'Autorité palestinienne, ne présente pas de grandes originalités lorsqu'on le compare à nombre de ses prédécesseurs. Et même s'il prévoit une rétrocession plus importante du nombre des colonies, les plus importantes d'entre elles seront intégrées à Israël. En contrepartie, les Palestiniens recevraient de nouveaux territoires, pour que l'échange des superficies soit égal. Seulement, du côté israélien, il s'agirait de zones urbanisées, tandis que les Palestiniens hériteraient, eux, de terres désertiques.

Qui plus est, bien des points resteraient encore en suspens, comme la situation qui prévaudrait dans la vallée du Jourdain, à la frontière jordanienne. Et surtout, les concessions que les représentants travaillistes israéliens disent vouloir faire concernant la question des réfugiés ou la libération des prisonniers s'étaleraient dans le temps, donnant à la partie israélienne la possibilité de revenir sur ses engagements, comme elle l'a déjà fait à maintes reprises par le passé.

Ceux qui, jusqu'au chef d'état-major de l'armée israélienne, pourtant responsable de bien des crimes, critiquent aujourd'hui la politique de Sharon, ne sont pas tous, loin s'en faut, des partisans réels de la paix. Seulement, devant l'impossibilité qu'il y a à vaincre la résistance palestinienne, certains vont chercher à mettre en œuvre une autre politique, comme l'avaient fait en leur temps Rabin et Pérès, sans pour autant vouloir reconnaître aux Palestiniens tous les droits nationaux qu'ils revendiquent. Si c'est cette voie qui devait être empruntée, elle aboutirait à de nouvelles impasses.

Aujourd'hui, le Parti Travailliste et Pérès sont en panne de postes gouvernementaux. Mais si de nouveau ces mêmes politiciens revenaient aux affaires, ils trahiraient à n'en pas douter les espoirs de ceux qui en ont assez de cet interminable conflit et qui le clament actuellement.

Seule la reconnaissance immédiate du droit pour les Palestiniens à avoir un État qui leur soit propre, seul un retrait immédiat et sans condition de tous les colons installés en Cisjordanie et à Gaza pourraient être une base de départ honnête pour des négociations où les Palestiniens recouvreraient les droits égaux pour lesquels ils se battent depuis plus d'un demi-siècle maintenant.

G. L.

• États-Unis

Reprise incer
profits garan

Les commentateurs ont monté en épingle le chiffre de la croissance de l'économie américaine, publié le jeudi 30 octobre : 7,2 % « en rythme annuel », pensez-donc, c'est un chiffre record, jamais vu depuis 1984 ! Il n'en fallait pas davantage pour que se multiplient, ici comme là-bas, les proclamations sur la fin du marasme économique aux États-Unis... et surtout, que grâces soient rendues aux baisses d'impôts décidées par Bush, qui seraient à l'origine de ce rebond.

Il s'agit néanmoins d'une double escroquerie.

Tout d'abord, parce que le chiffre de 7,2 % n'est qu'une fiction statistique, obtenue en multipliant par quatre le chiffre trimestriel réellement constaté (1,8 %). Or rien, à part les besoins de la propagande, ne justifie une telle extrapolation. L'économie capitaliste est par nature imprévisible et erratique, et personne parmi les « experts » ne peut affirmer que la croissance pourra maintenir ce rythme pendant encore trois trimestres. Il est même fort vraisemblable que ce ne sera pas le cas.

Après deux ans de stagnation, voire de franche récession, il est certes possible que la production américaine soit sur le point de renouer avec une certaine croissance. Mais crier au « record » et au « miracle » apparaît bien prématuré, et surtout bien intéressé.

Car si, ici, le gouvernement et bien des journalistes ont mis l'accent sur le rôle prétendu des baisses d'impôts dans cette possible reprise, c'est évidemment pour convaincre l'opinion que les cadeaux fiscaux faits aux riches vont dans le sens de l'intérêt général. Et qu'en servant ainsi la soupe aux plus fortunés, le gouvernement Raffarin remplira aussi l'assiette de toute la population.

Sauf que, pour le peu qu'on puisse savoir, les signes de reprise

. Irak

Les restes de l'hélicoptère américain abattu le 2 novembre à Faloudja.

AFP

Bush s'installe dans la guerre

En menaçant le Congrès américain d'user du droit de veto présidentiel, Bush a finalement obtenu les 87,5 milliards de dollars (76,8 milliards d'euros) de crédits supplémentaires qu'il exigeait pour financer ses aventures impérialistes en Irak et en Afghanistan.

Tant pis si cette somme colossale gonfle d'autant l'énorme déficit public américain. De toute façon, les États-Unis en feront partager une partie du coût au reste de la planète, par le biais de la dépréciation du dollar sur le marché des changes.

Il est vrai que l'opposition du Congrès portait plus sur la forme que sur le fond. Il ne s'est pas trouvé une voix parmi les parlementaires américains pour remettre en cause les 64,7 milliards de dollars (51 milliards concernant l'Irak et 13,7 milliards concernant l'Afghanistan) qui, sur le total, sont explicitement affectés aux dépenses militaires. La seule opposition a pris la forme de l'exigence exprimée par les Démocrates et certains Républicains que les 18,6 milliards de dollars de « crédits à la reconstruction » pour l'Irak soient convertis en prêts remboursables par les bénéficiaires, histoire de laisser entendre qu'il ne s'agirait pas de dépenses définitives.

Bush, qui sait bien que ces prétendus « crédits à la reconstruction » sont avant tout destinés à remplir les coffres des trusts américains, n'a rien voulu entendre. Et, après cet acte d'opposition symbolique adressé au contribuable-électeur américain, les congressistes se sont laissé convaincre.

En tout cas, le montant de ces crédits militaires supplémentaires, qui se rajoutent aux 300 milliards de dollars du budget du Pentagone, indique à l'évidence que Bush n'a aucune intention de réduire la présence militaire américaine en Irak dans un avenir prévisible. D'ailleurs, selon la presse américaine, même les plus optimistes des stratèges du Pentagone n'envisagent plus de retrait substantiel de troupes avant 2005 au plus tôt.

Si Bush a cru sérieusement que sa guerre d'agression contre l'Irak aboutirait rapidement à la mise en place d'un régime pro-américain capable de tenir la population en respect tout en préservant les intérêts américains dans la région, il s'est de toute évidence lourdement trompé. L'effondrement du régime de Saddam Hussein a créé un vide étatique que les 130 000 soldats de l'armée américaine ne pouvaient guère combler dans un pays de 25 millions d'habitants, même en tentant de s'appuyer sur des institutions fantoches. Dans ce vide, on a pu voir se développer au cours des mois écoulés tous les éléments d'une situation politiquement explosive. Cette situation s'exprime, sur le plan militaire, par la vague d'attentats de plus en plus meurtriers et de mieux en mieux organisés qui visent aussi bien les forces américaines que les politiciens et policiers qui collaborent avec elles. Et, malgré les rodomontades de Bush prétendant contre toute évidence qu'il faudrait voir dans ces attentats l'expression des « *progrès vers le rétablissement de la démocratie* » réalisés par les forces d'occupation, ils ne sont que le reflet de leur impuissance croissante à contrôler la situation.

Dans ce contexte, il est difficile pour Washington de mener à bien ce qui constituait l'un des objectifs de la guerre contre l'Irak – permettre aux trusts impérialistes, américains en particulier, de faire main basse sur les richesses naturelles du pays. Malgré la présence en force de l'armée la plus sophistiquée de la planète, avec tous les moyens de surveillance aérienne dont elle dispose, sans parler des 20 000 Irakiens recrutés pour garder les installations pétrolières, la production irakienne de pétrole est toujours loin de ce qu'elle était avant la guerre et ses exportations sont pratiquement inexistantes, faute de réussir à assurer la sécurité des oléoducs contre les opérations terroristes.

Du coup, l'impérialisme américain doit choisir entre abandonner le terrain et renoncer à satisfaire l'appétit insatiable de ses trusts, ou, au contraire, prendre le risque d'un enlisement militaire et politique. Pour l'instant, c'est cette dernière option que choisit Washington, sans aucun égard pour les dangers qu'elle implique pour la population irakienne et la stabilité politique de la région tout entière.

François ROULEAU

taine, tis

aux États-unis ne doivent pas grand-chose aux baisses d'impôts pour les plus riches – qui ne consomment guère plus lorsqu'ils reçoivent de l'argent supplémentaire. De même qu'en 1984, le « rebond », si c'en est un, survient après une récession particulièrement sévère. Et l'oscillation de la production vers le haut est simplement à la mesure de ses oscillations précédentes vers le bas. Il s'agit de la marche en zigzags de la production capitaliste, selon les fameuses « lois du marché ».

La politique des gouvernements n'y entre pas pour grand-chose. Mais elle profite de l'occasion pour creuser les inégalités et aggraver la situation des travailleurs, qui eux ne sont même pas certains que le chômage reculera, ne serait-ce qu'un peu.

Reprise économique ou non, les Américains les plus riches auront donc empoché 100 milliards de dollars de baisses d'impôts, tandis que la majorité de la population devra subir encore un peu plus la dégradation des services publics.

De chaque côté de l'Atlantique, la bourgeoisie mène la même politique. En utilisant les mêmes mensonges.

Jean RAYNARD

• Halliburton

La manne des crédits militaires

« Nous savons que quelqu'un s'enrichit en important du pétrole en Irak. Ce que nous ne savons pas, c'est qui empoche l'argent, Halliburton ou le Koweït », s'interrogent deux parlementaires américains. Le groupe américain a en effet enregistré des bénéfices records au dernier trimestre, notamment au travers de sa filiale Kellog Brown & Root (KBR), chargée de reconstruire les infrastructures pétrolières en Irak. Elle a entre autres touché 162 millions de dollars pour l'importation en Irak de pétrole acheté 70 cents le gallon et revendu 1,50 dollar à l'armée américaine. Or, même avec le transport, ce prix devrait être inférieur à un dollar, estiment des experts.

Que de grands groupes industriels s'enrichissent au travers des commandes militaires n'est pas une nouveauté : Krupp en Allemagne, Schneider en France au siècle dernier, ou plus récemment Dassault avec la vente d'avions de combat, Thomson ou Matra avec l'électronique ont bâti des fortunes de cette façon – pour ne citer que quelques exemples. Et où se situe la limite entre marge bénéficiaire et surfacturation ? Vraisemblablement, au pourcentage que les États sont prêts à accepter.

Les parlementaires américains qui protestent contre les bénéfices des entreprises œuvrant à la soi-disant reconstruction de l'Irak ne sont certainement pas naïfs au point d'espérer que les budgets militaires cessent de servir de vaches à lait aux industriels. Ils sont membres de l'opposition démocrate et mènent campagne contre Bush et le camp républicain. Du coup, ils sont plus vigilants que lorsqu'ils étaient eux-mêmes aux affaires. Ils constatent que les 71 entreprises qui ont obtenu des contrats en Irak ou en Afghanistan sont celles qui ont le plus financé la campagne électorale de George Bush, même si (il vaut mieux avoir un pied dans chaque camp) elles ont aussi versé des subsides aux autres candidats. « Moraliser » les affaires, pour eux, c'est simplement discuter de la part du gâteau qui doit revenir à tel ou tel trust.

M. L.

• Russie, après l'arrestation de Khodorkovsky

Le droit de propriété, c'est le vol

L'arrestation du plus riche des « oligarques », Michaïl Khodorkovsky, et le gel de ses capitaux provoquent bien des remous, non seulement en Russie, mais dans les milieux capitalistes du monde entier. A Washington, le département d'État déclare que « *le gel des capitaux soulève de sérieuses questions sur la manière dont sont appliquées les lois en Russie... (cette affaire) a fait naître des préoccupations parmi les investisseurs nationaux et internationaux quant au respect des droits de propriété* ».

Khodorkovsky s'apprêtait à conclure un accord avec des pétroliers américains leur permettant la mainmise sur une grande partie du pétrole russe. On comprend que les représentants des milieux d'affaires américains soient furieux. L'un des conseillers du Pentagone, Richard Perle, estime que la Russie « *devrait être exclue du G8* », et il ajoute « *aucun des pays du G8 ne se permettrait de se conduire comme la Russie s'est conduite avec Khodorkovsky. La Russie se dirige à grand pas dans la mauvaise direction* ».

La question de la « sincérité » de la Russie dans son passage à l'économie de marché et au capitalisme se repose régulièrement au fil des années et les investisseurs (peu nombreux d'ailleurs) passent leur temps à se demander s'il faut fuir la Russie ou y revenir.

Dans son éditorial du 30 octobre, le journal économique *La Tribune* écrivait : « *Imaginez que le président Jacques Chirac fasse jeter en prison l'un des hommes d'affaires les plus puissants de France et ordonne à la justice de saisir la majorité de ses avoirs ? Un tel scénario est évidemment inimaginable en France...* » et d'ajouter « *À ceux qui l'avaient oublié, Vladimir Poutine vient donc de rappeler qu'à Moscou des notions aussi fondamentales que le droit de propriété ne sont pas assurées et que les bases juridiques du système russe sont encore bien minces* ».

Les autorités russes qui ne veulent surtout pas décourager les investisseurs insistent sur le fait que l'arrestation de Khodorkovsky est une affaire purement politique, et qu'elle ne doit en rien influer sur le monde des affaires.

Reste le fait que le plus important des patrons russes puisse être emprisonné comme un vulgaire malfaiteur (qu'il est d'ailleurs !) et que, dans ce pays, la situation de patron d'une entreprise n'est toujours pas vraiment garantie : le pouvoir peut la reprendre et la distribuer à un autre, à un homme à lui. Entre gangsters au pouvoir, « *le droit de propriété n'est pas assuré* ».

Que Poutine massacre la population tchétchène, cela ne fait pas frémir les dirigeants occidentaux. Mais que, pour ses propres calculs, il puisse s'en prendre à l'un des « oligarques » qui mettent le pays en coupe réglée, et les voilà qui se désolent du non-respect du « droit de propriété ».

On ne peut mieux dire que ce qui intéresse les capitalistes occidentaux, c'est d'avoir le droit d'aller tranquillement s'approprier les richesses du pays en pouvant le faire en toute sécurité.

André VICTOR

• Transports en commun :

le bout du tunnel n'est pas pour demain !

En région parisienne les lignes du RER sont saturées aux heures de pointe et particulièrement la ligne B qui traverse Paris du sud au nord-est et l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle (CDG).

850 000 banlieusards l'empruntent chaque jour, dont 280 000 pour la partie nord-est à partir de la gare du Nord.

Le matériel est vétuste, l'association « Vivre sans CDG-Express » a récemment dénoncé « *l'absence totale d'investissement depuis 20 ans par la SNCF* » qui gère le tronçon nord-est de ce RER B. Cela se traduit par de fréquents incidents matériels, tels casses de rails ou de caténaires. Le trafic ferroviaire, en plus de celui du RER, est très important sur ce réseau sous-équipé et manquant de voies. De plus, les trains de la ligne RER D empruntent une partie du réseau entre la station Châtelet et la gare du Nord. Tout cela conjugué a comme conséquence des retards en cascade au moindre dysfonctionnement.

L'indignation des habitants des communes desservies vient de se manifester à l'occasion de consultations publiques sur un projet.

Les entreprises publiques SNCF, Aéroports de Paris et RFF, l'organisme qui est responsable de la gestion des lignes, ont l'intention d'engager un milliard d'euros dans la construction du CDG-Express (Charles-de-Gaulle-Express), nouvelle ligne destinée à transporter directement de la gare de l'Est à Roissy la clientèle de l'aéroport, avec le percement d'un tunnel de 10,8 km..

Au Conseil régional, les élus de Lutte Ouvrière ont appris que les entreprises publiques pourraient participer à hauteur de 40 % aux investissements et qu'elles seraient associées dans ce projet à des fonds privés qu'il est d'ores et déjà prévu de rémunérer à des taux supérieurs au marché durant 25 ans. Le Crédit Lyonnais et la Royal Bank of Scotland sont sur les rangs. Cerise sur le gâteau : RFF (réseau ferré de France) est prêt à abandonner ses droits sur les nouvelles installations

L'autorité organisatrice des transports en Ile-de-France, le STIF (Syndicat des transport de l'Ile-de-France), est quant à elle parfaitement au courant du sous-équipement de la ligne RER B. Elle a d'ailleurs distribué à l'ensemble des élus une plaquette éloquente sur la question et se dit consciente du sentiment de discrimination ressenti par les populations des communes concernées à qui on réserverait les lignes en mauvais état et surchargées alors qu'on va doter les hommes d'affaires et les touristes d'un réseau flambant neuf. Le STIF promet donc, aujourd'hui, un programme de travaux d'amélioration du RER B. Mais ces travaux devraient prendre 5 à 10 ans.

Améliorer le transport des voyageurs se rendant à l'aéroport pourquoi pas ! Mais n'est-il pas prioritaire de mettre un terme aux conditions infernales que vivent au quotidien les centaines de milliers d'usagers empruntant le RER ?

Il semble bien que le choix des décideurs, quand il s'agit des usagers « d'en bas », ne soit pas l'express mais la petite vitesse !

• Budget de la Défense

Les industriels de l'armement bien servis !

Les députés ont voté le 4 novembre le budget de la Défense 2004. Il s'élève à 41,56 milliards d'euros (32,4 milliards d'euros, hors pension) contre 39,96 milliards l'an dernier (31,07 hors pension), soit une progression de 4 %. Mais la part réservée aux crédits d'équipement (près de 15 milliards d'euros) augmente de 9,2 %. Sur les deux derniers budgets, cela représente, cumulé, une progression de plus de 20 %. Une belle hausse en ces temps où les économies budgétaires sont servies à toutes les sauces pour expliquer les multiples attaques contre les budgets sociaux.

Pour justifier que la « grande muette » dispose du second poste le mieux fourni du budget, la ministre Michèle Alliot-Marie s'est lancée dans un grand discours sur le « *rôle international* » de « *la France, porteuse de valeurs universelles* » et son « *rôle dans l'organisation d'un nouveau monde* ».

Les « valeurs » dont se gargarise la ministre sont avant tout les profits des industriels de l'armement. Ceux-ci ont l'habitude, depuis toujours, de vivre aux crochets de l'État. C'est pourquoi le budget de l'armée est le deuxième budget et qu'il est dit « sanctuarisé », c'est-à-dire protégé.

C'est ainsi que les industriels comme Matra (EADS), Dassault et quelques autres vont vendre leurs coûteux matériels : un sous-marin nucléaire lanceur d'engins dit de la « nouvelle génération », cinq avions de combat *Rafale*, des missiles *M51*, 44 chars *AMX*, quatre frégates européennes « multimissions ». Et on en profitera aussi pour mettre sur orbite les satellites *Syracuse III* et *Hélios II*. Toutes choses qui pour nos gouvernants sont bien plus urgentes que de trouver les 7 milliards d'euros qui manquent cruellement aux maisons de retraite, selon les professionnels du secteur eux-mêmes, pour embaucher les 250 000 employés indispensables.

Mais le sort des vieux n'est pas plus pris en considération que celui des personnels de GIAT-Industrie, le Groupement industriel de l'armée de terre. 1 500 salariés du secteur vont voir leurs emplois passer à la trappe. Car eux ne sont pas « sanctuarisés », ce sont les profits des patrons de l'armement qui le sont. Et ne parlons même pas du fait que les travailleurs de GIAT-Industrie seraient mieux employés s'ils fabriquaient des objets plus utiles que ce qu'on leur fait faire aujourd'hui. En temps de guerre, les chaînes de montage automobile, par exemple, se transforment rapidement en chaînes de production de matériel militaire, pourquoi l'inverse ne serait-il pas possible ?

La ministre a expliqué qu'elle entend veiller à ce que « *chaque euro soit le mieux utilisé* ». Du point de vue des industriels de l'armement, certainement.

J. F.

• Logement

Un toit, ce devrait être un droit !

Avoir ou garder son logement est une rude épreuve pour une partie de la population ouvrière des grandes villes. Des familles vivent dans l'angoisse de l'huissier qui viendra les mettre à la porte à la fin de l'hiver. Il leur a suffi d'être frappées par le chômage pour être expulsées de l'appartement qu'elles occupaient parfois depuis une dizaine d'années. Aujourd'hui, presque un tiers des sans-domicile-fixe (SDF) sont des salariés qui sont obligés d'aller de foyer d'accueil en foyer d'accueil, ne pouvant réunir les garanties exigées par les propriétaires ni faire face à la cherté des loyers.

Manifestation, à Paris, pour protester contre le manque de logements décents.

Tout aussi dramatique est la situation des familles qui n'ont d'autre choix que de payer les prix exorbitants exigés dans les hôtels meublés. 11 000 personnes à Paris, 15 000 en Seine-Saint-Denis, doivent ainsi verser des loyers qui dévorent parfois la quasi-totalité de leurs revenus, pour habiter des locaux incommodes, voire insalubres, où il n'est même pas possible de faire la cuisine. Les marchands de sommeil qui tiennent ces lieux s'enrichissent ainsi en abusant de l'incapacité où se trouvent ces travailleurs à réunir les papiers et les garanties demandées pour accéder à un appartement locatif. Et même si la situation de tous les travailleurs n'est pas, heureusement, aussi difficile, le logement pèse d'un poids sans cesse accru dans les budgets de presque tous. La hausse des loyers n'a cessé de s'accélérer ces dernières années, pour atteindre 5 % dans le secteur libre en 2002 en région parisienne. Et comme un tiers à peine des demandes en HLM sont satisfaites, nombreux sont ceux qui subissent ces hausses et ces tarifs, quitte à se restreindre, eux et leurs familles, sur d'autres besoins.

Cette situation est la conséquence de la pénurie de logements. Or on en construit de moins en moins. Les mises en chantier n'ont jamais été aussi faibles en Ile-de-France depuis les années 1970. Elles ont baissé de 20 % en quatre ans, aussi bien dans le secteur libre que dans celui des HLM. Pour ces derniers, 2003 aura été l'année où le moins grand nombre de logements sociaux aura été construit depuis cinquante ans. Et avec la baisse des crédits publics programmée dans le budget 2004, cela ne va pas s'arranger. Pourtant, à l'échelle du pays, il manquerait aujourd'hui entre six cent mille et un million de logements ! A une époque où les moyens techniques permettent d'élever un immeuble en quelques mois...

C'est pourtant le résultat de cette loi du marché dont les défenseurs nous disent qu'elle constitue la formule la plus efficace. Les promoteurs ne lancent leurs programmes de construction que là où cela peut leur rapporter le maximum. Et en l'occurrence, les constructions haut de gamme ou l'immobilier de bureau passent bien avant la construction de logements pour ceux qui en ont le plus besoin, mais qui peuvent le moins payer. Aujourd'hui en Ile-de-France, une mise en chantier sur deux concerne des bureaux. Cela montre d'ailleurs au passage la mauvaise foi de ceux qui prétendent qu'on ne construirait pas dans les grandes villes, faute de terrain disponible.

Laisser jouer cette loi du marché pour un besoin aussi vital que le logement, c'est accepter que dans les années qui viennent une part croissante de la population laborieuse se retrouve sans toit. C'est bien pourquoi, dans ce domaine comme dans d'autres, il est urgent que soient mises à l'ordre du jour des mesures qui ne s'arrêtent pas là ou commence la propriété des bourgeois.

Daniel MESCLA

• Les chiffres du budget du Logement

Le budget 2004 du Logement voté à l'Assemblée est en diminution de 7 %.

En particulier, l'aide directe aux personnes (qui profite à 6,15 millions de ménages) est en diminution de 4 %. Les aides à l'accession à la propriété (PTZ, prêts à taux zéro) diminuent de 30 %, après la suppression dès cette année d'une partie d'entre elles. Pour l'année 2003, 30 % du budget de l'ANAH, l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, a été gelé.

Le ministre du Logement, Gilles de Robien, annonce la construction de 80 000 logements en 2004. En fait, compte tenu des démolitions-reconstructions et des constructions pour ménages à revenus moyens, seuls 43 000 nouveaux logements sociaux devraient être construits en 2004. Dans le meilleur des cas.

• Si c'est lui qui le dit

Gilles de Robien (ministre de l'Equipement et du Logement) a déploré *« ces interminables files d'attente des 1,3 million de demandeurs d'HLM, la persistance du logement indigne, les hausses inconsidérées de loyers à Paris et dans plusieurs zones tendues »*. On le voit, c'est en connaissance de cause qu'il mène sa politique. Combien déplorera-t-il de demandeurs d'HLM l'an prochain ?

• Alès (Gard)

Les chômeurs s'opposent aux coupures d'électricité

Créé dans l'hiver 1997-98, le collectif des chômeurs d'Alès a été confronté au problème des coupures d'électricité. Aussi avons-nous dû, un grand nombre de fois, débouler à l'agence locale d'EDF pour faire rétablir le courant à différents chômeurs. Généralement ce fut avec succès. Mais faire rétablir le courant à un chômeur pendant que six agents d'EDF sont employés à le couper à d'autres est vite apparu bien loin des nécessités.

Le 15 janvier 2001, EDF coupait le courant à une jeune femme et à sa fillette de trois ans. C'était dans une vieille masure du vieux Bessèges, un appartement suintant l'humidité. Nous avons rassemblé une trentaine de personnes et, dix jours plus tard, avons remis nous-mêmes, publiquement devant la presse, le courant à cette famille. Notre acte était illégal, c'est volontairement que nous nous exposions. EDF n'a pas osé nous poursuivre.

Pourtant par la suite les discussions avec EDF n'ont rien donné. Même à la suite de la mort de Philippe Comte, 35 ans, coupé d'électricité parce qu'il devait 1 400 francs à EDF, et qui s'est asphyxié en mettant le feu avec une bougie le 5 décembre 2001.

Le collectif a donc élaboré un cahier revendicatif demandant entre autres l'interdiction des coupures d'électricité pendant la même période que celle où il est interdit d'expulser les gens de leur logement.

Des tracts, des affiches et des lettres ont été adressées aux responsables politiques. S'ils ont fait la sourde oreille, l'accueil du public a été très favorable. Sur les marchés, l'immense majorité des gens nous ont dit : *« Mais comment ? Ils coupent en hiver ? Ils n'en ont pas le droit ! »* Les gens savent qu'il est interdit d'expulser les gens en hiver de leurs appartements et ils croient, à tort, qu'il est aussi interdit de couper l'eau et l'électricité.

Pour faire devenir réalité ce sentiment populaire, les maires doivent prendre des arrêtés municipaux interdisant les coupures d'eau et d'électricité du 1er novembre au 15 mars, période où il est interdit d'expulser les gens de leur appartement, ou ordonnant de les rétablir en cas de coupure dans la période qui a précédé.

L'aggravation de la précarité et le désengagement de l'État mettent en effet les collectivités locales et d'abord les petites mairies en première ligne : ce sont elles que les personnes en difficulté vont solliciter. Or les maires sont responsables de la sécurité de leurs administrés. En coupant le courant, EDF contraint ceux-ci à s'éclairer et se chauffer par des moyens de fortune et les met en danger. Le maire qui n'intervient pas peut alors être considéré comme coupable de non-assistance à personne en danger.

Tous les maires du département ont été contactés. 22 ont promis de prendre l'arrêté, 10 l'ont déjà fait. Dans d'autres départements, des syndicats, des associations, des collectifs de chômeurs trouvent l'idée intéressante et reprennent l'action et les arguments du collectif des chômeurs d'Alès.

• Enquête de L'INSEE

Un pays riche qui fabrique des pauvres

Il a suffi que l'Insee parle d'une « *légère baisse* » de la pauvreté en France de 1996 à 2000 pour que nombre de commentateurs claironnent sur le « *recul de la pauvreté* ». Il suffisait pourtant d'y regarder de plus près pour découvrir que l'enquête portait sur une période allant de 1996 à 2000.

Selon cette étude, le nombre de personnes sous le seuil de pauvreté serait passé de plus de quatre millions en 1996 à « seulement » 3 700 000 en 2000, alors qu'il n'avait cessé d'augmenter depuis 1991. On explique cette diminution par la baisse du nombre de chômeurs durant cette période. Mais comme depuis 2001 il y a des centaines de milliers de chômeurs supplémentaires, il y a tout lieu de penser que la pauvreté, selon les critères de l'Insee, est repartie à la hausse.

Pour une personne seule, le seuil de pauvreté défini par l'institut de statistique est passé de 545 euros en 1996 à 579 en 2000. Sauf que, bien au-dessus de ce seuil, on reste pauvre. Pour disposer d'un logement correct, de moyens de transport personnels, ou encore pour bénéficier de loisirs, ce qui est bien le minimum de ce que chacun est en droit d'attendre, il faut disposer d'un revenu nettement plus élevé.

La limite est ténue entre la grande pauvreté dont il est question dans ce rapport et la pauvreté, la gêne et des conditions de vie modestes.

L'enquête précise aussi pour cette même période que la dégradation des revenus d'une fraction de la population retraitée la fait passer sous ce seuil de pauvreté. En quatre ans, il y en aurait eu 40 000 de plus. Selon l'Insee, cela est dû « *au passage sous le seuil de pauvreté du minimum vieillesse pour une seule personne entre 1997 et 1998* ». C'est révélateur de ce que représente ce minimum, et de ce à quoi on peut s'attendre dans les années qui viennent, avec la dégradation programmée des retraites, dans le privé comme dans le public.

Soupe populaire en janvier 2003, à Paris.

AFP

La période 1996-2000 a peut-être été marquée par une toute relative embellie sur le plan... des statistiques. Mais l'enquête en question indique également une hausse nette des revenus les plus élevés. L'accroissement des disparités – aux uns davantage de richesse, et moins aux autres – pas besoin de statistiques pour la constater.

Michel ROCCO

• Le droit à la retraite avant 60 ans

De la frime et des mensonges

Le décret concernant les salariés ayant commencé à travailler très jeunes, et voulant partir à la retraite avant 60 ans, vient d'être publié au *Journal Officiel*.

Rappelons que cette mesure avait été annoncée à son de trompe en mai 2003, au moment du mouvement contre la « réforme » de Raffarin concernant les retraites, et avait servi de prétexte à la CFDT pour justifier son approbation.

L'effet d'annonce avait fait que nombre de travailleurs qui avaient commencé à travailler à 14, 15 ou 16 ans pensaient être concernés par cette mesure, et pouvoir partir à la retraite avant 60 ans.

En fait, le « relevé de décisions » signé entre le gouvernement et la CFDT contenait déjà le détail des conditions draconiennes qu'il faudrait remplir pour espérer pouvoir partir avant 60 ans. Le décret ne fait que confirmer ce qui avait été décidé en mai dernier.

La principale mesure qui va écarter nombre de salariés est celle qui fait désormais la distinction entre « période cotisée » et « période validée ». La distinction n'existe pas pour ceux qui partent après 60 ans. Mais pour ceux qui voudraient partir avant 60 ans, seules sont considérés comme cotisées les périodes de travail salarié effectif, les périodes où le salarié a versé directement ses cotisations. Celles qui ont été payées, en son nom, par l'intermédiaire d'un organisme comme l'Assurance maladie, ou l'Unédic pour les chômeurs, ne compteront pas comme période « cotisée », mais seulement comme période « validée ».

Petit bémol, le décret prévoit également de considérer comme cotisées mais seulement dans la limite d'un an les périodes de service militaire d'une part, et d'autre part (c'est nouveau par rapport au projet de mai 2003) la maladie, la maternité et les accidents du travail, toujours dans la limite d'un an.

Une fois cette distinction faite entre période cotisée et période validée, le décret précise le nombre d'annuités des unes et des autres à avoir pour pouvoir partir. Il faudra de toute façon 42 années « validées », parmi lesquelles, selon les cas, 40, 41 ou 42 années « cotisées ».

Par exemple, un salarié qui a commencé à travailler à 14 ans pourra partir à la retraite à 56 ans, si et seulement s'il a travaillé et cotisé tout le temps, pendant les 42 ans en question.

S'il a 42 années de validation, mais seulement 40 années de cotisation, il ne pourra partir qu'à 59 ans.

Ainsi, pour pouvoir partir avant 60 ans, il faudra pratiquement n'avoir jamais été au chômage, ni avoir été malade, ni avoir eu d'enfant, ni d'accidents du travail, n'avoir fait que 12 mois de service militaire, en fait, avoir travaillé de manière ininterrompue jusqu'à sa retraite.

Le gouvernement lui-même chiffre à moins de 200 000 le nombre de salariés qui pourraient être concernés. Mais dans les faits, le nombre de travailleurs qui demanderont à profiter de cette mesure risque d'être encore bien inférieur.

Car toutes ces conditions et calculs ne concernent que la partie « régime général » de la retraite. La loi et le décret ne disent rien de ce que pourra toucher le salarié pour sa retraite complémentaire, qui représente une part de plus en plus importante. Les discussions entre Medef et syndicats sur les retraites complémentaires en général, et en particulier sur les retraites complémentaires de ceux qui voudraient partir avant 60 ans, ne sont pas terminées, mais le patronat a déjà annoncé qu'il refusait de mettre les sommes nécessaires.

« *C'était une mesure de justice sociale très attendue* », s'est autofélicité Jean-Pierre Raffarin. A l'arrivée, entre un parcours salarié qui relève de l'exploit et une pension au montant hypothétique, la retraite avant 60 ans va rester du domaine de l'infiniment petit.

Bertrand GORDES

Quand le groupe Disney fait de la pédagogie, ça fait peur !

Le mensuel pour enfants *Picsou magazine* de septembre 2003 donne sa vision du travail sur deux pages.

La première page, surtitrée « *Travail de cochon* » entreprend de définir la RTT, rebaptisée « *l'Aèretété* ». Voici quelles explications l'on trouve dans ce mensuel tout droit sorti des productions Disney : « *Tes parents sont toujours chez toi au lieu d'être au bureau, et ils t'empêchent de regarder la TV. Ils sont en* « ARTT » *disent-ils. Couac t'explique ce que c'est. " L'Aèretété est un genre de démon de la paresse. Invisible et nuisible, il n'a qu'un but dans la vie : empêcher le travailleur de travailler ! "(...) " Embusqué, il se jette sur l'employé modèle en poussant son cri lugubre. Puis, il le pique avec sa fourche enduite de « glandouille », un produit diaboliquement maléfique qui pousse les gens à ne pas travailler. Résultat, sans comprendre ce qui lui arrive, l'employé repart dormir, jardiner, ou regarder les feux de Beverly Hills People… bref, faire n'importe quoi sauf du vrai travail qui rapporte des sous. C'est affreux " ! »*

Quant au second volet de ces soi-disant explications, surtitré « *Travail scientifique* », qui s'intitule « *La vraie définition du travail* », on peut y lire ceci : « *Le travailleur est, au XIIe siècle, " celui qui tourmente ". (…) Le travailleur étant " celui qui torture ", demandons-nous qui est sa victime ? Son patron, bien sûr. (...) Le travailleur harcèle son employeur pour obtenir des augmentations, une prime de fin d'année, de début d'année, de milieu d'année, des vestiaires plus grands, la climatisation, un arbre de Noël, des œufs de Pâques, des citrouilles d'Halloween... Et parfois même, comble de cruauté, il va jusqu'à lui demander du travail ! Voilà pourquoi les patrons ont inventé les congés payés, les jours fériés, les ponts, les aqueducs et la semaine de 35 heures : c'est pour être moins torturés par leurs employés !* »

Le personnage de « Picsou » est certes un vilain canard radin et malfaisant, mais on ne savait pas encore qu'il était inféodé au Medef pour endoctriner les enfants dès le plus jeune âge !

• SNCM (Marseille)

Référendum sous pression

La direction de la SNCM (Société Nationale Corse Méditerranée) s'est livrée à un véritable chantage pour faire accepter par les marins son *« projet industriel »*, c'est-à-dire 200 suppressions d'emplois.

Ce projet établi il y a deux ans prévoyait la réorganisation des horaires de travail, la suppression de 300 emplois sur l'ensemble de la SNCM. Celle-ci doit bénéficier d'une recapitalisation de 76 millions d'euros pour assurer la « *continuité territoriale* » entre la Corse et le continent. Jusqu'à présent l'État a versé chaque année une subvention, maintenant attribuée à l'Assemblée corse qui la répartit entre différentes sociétés de transport, maritimes ou autres, de son choix.

Chez les sédentaires, ce projet accepté par la CGT et d'autres syndicats, a été mis en place depuis plusieurs mois. 90 emplois ont été supprimés (sans licenciement). Les marins et le syndicat CGT marins refusaient quant à eux son application.

Expliquant que la commission européenne s'opposerait au versement des 76 millions d'euros si le projet n'était pas accepté dans sa totalité, le PDG s'est donné beaucoup de mal pour le faire passer en force.

Il a déclaré qu'il n'irait pas « *chercher le chèque* » si, le projet n'étant pas accepté, il se sentait personnellement désavoué. Et il a fait envoyer à chaque marin le texte du projet ainsi qu'un bulletin de vote. Chaque marin devait renvoyer sa réponse : « *oui* » ou « *non* » acceptait-il le projet dans son ensemble ? Il avait dix jours, entre le 13 et le 23 octobre, pour se prononcer. Des assemblées générales ont eu lieu sur certains bateaux où les représentants CGT marins disaient en substance : « *On n'appelle à voter ni oui ni non, mais ce serait quand même plus raisonnable si le oui l'emportait* ». Le STC (Syndicat des travailleurs corses) et la CFDT appelaient à voter « *non* ».

Chez les sédentaires aussi, la direction mettait la pression. Elle organisait des réunions leur demandant d'user de leur influence auprès des marins qu'ils connaissaient pour les inciter à voter « *oui* » car, si le non l'emportait, la Compagnie fermerait par la faute des marins.

C'était aussi l'argument utilisé chez les marins : s'ils votaient « *non* », il faudrait vendre des bateaux, réduire encore plus les effectifs, avec de mauvaises conditions tant pour ceux qui partiraient que pour ceux qui resteraient, et la Compagnie serait en péril. Des articles dans la presse locale appuyaient cette thèse.

Les marins n'ont guère eu le temps de confronter ces arguments à d'autres opinions, d'autant plus que certains étaient en congé chez eux tandis que d'autres étaient embarqués. Soumis à ces pressions, les marins votaient à plus de 72 % pour le « oui », avec une participation de 82 %.

C'était, paraît-il, la Commission européenne qui imposait ces choix, pourtant d'autres choix étaient possibles. C'est ainsi que l'État grec, qui n'est pourtant pas le plus influent des États à la Commission européenne, fait assurer la desserte maritime des nombreuses îles grecques par un service public maritime.

Assurer la liaison Corse-continent est bien aussi indispensable à la collectivité. Ce doit être un service public.

La direction se croit maintenant les mains libres pour supprimer près de 200 emplois de marins, alors que ceux-ci sont déjà très sollicités en plus des heures de service à bord. Ce sont les marins non encore titulaires qui risquent d'être les premiers visés par ces suppressions d'emplois. Mais les marins n'ont pas à se sentir liés par un vote ainsi extorqué.

Correspondant LO

• Citroën Rennes

La direction manque son coup

Depuis le début de l'année, la direction de Citroën Rennes nous a imposé de nombreux jours de chômage partiel. Certains d'entre nous sont déjà à plus d'un mois entier « non-travaillé » comme disent hypocritement les patrons. Il faut savoir que ces jours ne sont payés qu'à 60 ou 65 %. Et quand, par exemple, il y en a huit dans le même mois, comme c'est le cas en octobre, on comprend tout de suite que cela fait de sérieux trous dans les paies.

Il y a quelques semaines, la direction a mis en place un système prévoyant de nous verser automatiquement une avance sur salaire dès que l'on a dépassé dix jours de chômage partiel. Elle se soucierait ainsi de « *remédier à la perte de salaire due au chômage* », dont elle est responsable.

Bien entendu, il ne s'agit pas d'un cadeau, loin de là. En effet, si on l'accepte, il faudra rembourser cette avance sur des primes pour des heures supplémentaires du samedi (pour les équipes en 2X8) ou du dimanche pour l'équipe de nuit. Autrement dit, le patron nous prête de l'argent aujourd'hui en s'assurant que nous soyons obligés de le lui rendre en travaillant pratiquement gratuitement quand cela l'arrangera. Comme l'usine va bientôt produire un nouveau modèle, cela va très certainement se traduire par des heures supplémentaires en début d'année prochaine.

Malgré les pertes de salaire, la très grande majorité d'entre nous ont refusé ce cadeau empoisonné en signant le document de « renonciation à l'avance ». Et, parmi ceux qui ont accepté cet argent, parce qu'ils en avaient absolument besoin, beaucoup l'ont fait à contre cœur.

La direction devait se sentir assez sûre d'elle pour croire que sa combine réussirait. Eh bien, elle s'est lourdement trompée !

Correspondant LO

• LEADER PRICE SARAN (Loiret)

Un patron qui se croit tout permis

Chez Leader Price à Saran, près d'Orléans, la direction a demandé au gérant de licencier les huit employés du magasin. Le gérant devait pour cela accuser le personnel de vols imaginaires. Ayant refusé de s'exécuter, c'est lui qui a reçu la première lettre de licenciement.

En solidarité, les employés se sont alors mis en grève le mardi 28 octobre. Et en représailles, dès le lendemain, la direction a annoncé qu'elle licenciait tout le monde. Soutenus par la CGT, les employés ont alors distribué des tracts aux clients (car le magasin fonctionne maintenant avec des intérimaires), dénonçant le harcèlement et les menaces pour les pousser à la démission, des injures à ractère raciste, la difficulté ur prendre leurs pauses pas et des conditions de tra- il inacceptables. La direc- n les a placés en mise à pied conservatoire jusqu'au 7 novembre et a annoncé que le mois d'octobre ne leur serait pas payé... avant de reculer.

Les témoignages des employés sont accablants. La direction de Leader Price traite le personnel avec le plus complet mépris et ne s'embarrasse pas de respecter le Code du travail. On sait que ces pratiques existent dans le milieu de la grande distribution et la direction de Leader Price escomptait sans doute que ce genre de méthodes pour se débarrasser du personnel resterait une nouvelle fois impuni. Mais c'était sans compter avec la résistance collective des employés qui ont su appeler syndicats et population à l'aide.

Souhaitons que cette fois-ci, les patrons de cette enseigne phare du « hard discount français » ne s'en tirent pas sans dommages !

• Lu-Danone

Interdire les licenciements

Le 4 novembre, la CFTC a assigné Lu France en justice. Elle demande l'annulation du plan social de 2001 qui a conduit au licenciement « économique » de 816 travailleurs des sites de production des biscuits, s'appuyant sur le fait qu'il n'y avait pas de motif économique à ces licenciements puisque le groupe Lu-Danone se portait alors très bien.

Effectivement, on se souvient. En 2001, le groupe Danone annonçait un résultat financier de 780 millions d'euros (plus de 5 milliards de francs), en progression de 8,3 % par rapport à l'année précédente. Et s'il mettait à la rue plus de 800 travailleurs, c'est parce que les biscuits Lu étaient moins juteux que les yaourts Danone et que les actionnaires réclamaient encore plus de profits.

En 2002, le Comité central d'entreprise de Lu-Danone avait déjà déposé une telle plainte et avait été débouté, les tribunaux confirmant ainsi que la richissime entreprise avait le droit de disposer à sa guise de ses usines et de « ses » ouvriers.

On pourrait espérer que, cette fois-ci, les tribunaux s'émeuvent du sort fait aux travailleurs licenciés et de l'injustice qui leur a été faite. Mais il n'y a guère à se faire d'illusions. Et, quand bien même le tribunal prendrait une telle décision, les usines de Ris-Orangis et de Calais, qui représentent à elles seules près de 700 licenciés, ont arrêté toute production et, à Calais, les locaux hébergent une plate-forme de traitement d'appels téléphoniques.

Il n'y a rien à attendre de la loi. Elle reconnaît à Danone, comme à tous les patrons, le droit de jeter à la rue leurs salariés, même lorsqu'ils croulent sous les bénéfices. Elle n'impose rien aux riches, parce qu'elle est à leur service. Il faut que les travailleurs imposent leur droit à la vie, contre la logique de profit des capitalistes. Il faut qu'ils imposent leur contrôle sur les finances du patronat et l'interdiction des licenciements dans toutes les entreprises qui font des bénéfices.

S.G.

• Le danger des éthers de glycol

Lenteurs criminelles

Mardi 4 novembre, au tribunal de Nanterre, était examinée une plainte en référé contre IBM pour *« mise en danger de la vie d'autrui pour défaut de suivi médical et pour défaut d'information »*. En cause, les éthers de glycol, des solvants contenus dans de nombreux produits industriels et notamment des produits de nettoyage, dont on sait depuis plus de vingt ans qu'ils sont hautement toxiques mais qui continuent à être largement utilisés dans l'industrie.

Le dépositaire de la plainte, Thierry Garofalo, a travaillé cinq ans chez IBM, entre 1988 et 1993, avant de se retrouver en invalidité, atteint de multiples troubles de la santé et de stérilité. Il ne savait pas que le produit d'entretien qu'il utilisait pour nettoyer, plusieurs fois par jour, le plan de travail sur lequel il manipulait des circuits électroniques contenait des éthers de glycol. Pas plus qu'il ne savait que ceux-ci sont des produits toxiques. Il l'a appris, au hasard de ses lectures, et en 2002 il a déposé plainte contre X. Il y a un mois et demi, l'expertise médicale commandée par le tribunal auprès duquel il avait porté plainte l'a affirmé : « *M. Garofalo présente une atteinte de la reproduction qui est imputable de façon directe et certaine à une origine toxique* ». Pour la première fois, les tribunaux viennent donc de reconnaître la relation de cause à effet entre les éthers de glycol et les troubles de la fertilité.

Les éthers de glycol sont des solvants qui entrent dans la composition de nombreux produits : produits d'entretien, peintures, colles, encres, vernis, désodorisants, produits de maquillage, teintures, etc. Parmi les dizaines d'éthers de glycol existants, tous ne présentent apparemment pas la même toxicité. Mais depuis le début des années 1980, des études menées sur des animaux de laboratoire ont montré que certains d'entre eux provoquent des

atteintes sévères et des cancers des testicules, des malformations fœtales et des altérations du sang. Il y a vingt ans, en 1982, un rapport publié par le Centre de toxicologie et d'écologie de l'industrie chimique européenne concluait : « *Il est prudent de présumer que, pour une exposition comparable, les éthers de glycol exerceraient chez l'homme les mêmes effets sur le système hématopoïétique* (sur le sang), *sur les testicules et sur l'embryon que chez l'animal* ».

Il a cependant fallu attendre... quinze ans pour que, en 1997, quatre de ces éthers soient interdits. Sauf que cette interdiction ne concerne que les produits ménagers grand public qui les contiennent. Aucune interdiction ne frappe les produits industriels, dans la composition desquels entrent pourtant les mêmes éthers !

En 1999, ces éthers ont été interdits dans la fabrication des médicaments, considérant que « *l'administration à l'homme de médicaments* (...) *comportant dans leur composition certains éthers de glycol est susceptible de faire courir un risque grave pour la santé humaine* ». Dans le même temps que les autorités sanitaires confirmaient la haute toxicité de ces produits pour le développement de l'embryon et du fœtus. Mais toujours aucune interdiction pour les produits utilisés dans l'industrie.

Pour les travailleurs qui les manipulent, des circulaires énoncent simplement : « *Il est nécessaire de limiter les risques* (...). *Des mesures de réduction devraient être prises pour l'exposition professionnelle lors de l'application de ces produits.* » Moyennant quoi certains sont désormais étiquetés avec un pictogramme à tête de mort assorti de la mention « *Peut altérer la fertilité* » et « *Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant* ». Et recommandation est faite aux industriels de « *réduire l'utilisation de ces substances sur le lieu de travail en les remplaçant, dans la mesure où cela est techniquement possible, par une substance moins dangereuse pour la santé* ». Simple conseil, en somme.

Le 4 novembre, au tribunal, IBM a nié l'évidence, refusant toute responsabilité dans l'état de santé de M. Garofalo. Combien faudra-t-il encore de victimes avant que les patrons soient enfin contraints de ne plus exposer les travailleurs aux poisons que sont les éthers de glycol.

Sophie GARGAN

• Dunkerque :

Manifestation des victimes de l'amiante

« *Au nom du profit, vous avez sacrifié des vies humaines* » : c'était un des mots d'ordre de la manifestation appelée par une association de défense des victimes de l'amiante, « l'Ardeva », à Dunkerque le 29 octobre, qui a réuni 400 travailleurs du Nord et de Picardie.

Son but était de presser la justice d'agir contre les patrons empoisonneurs qui ont fait travailler durant des dizaines d'années des ouvriers dans la sidérurgie, les chantiers navals, la chimie, le bâtiment, au contact de l'amiante parce que ce matériau était un isolant bon marché.

Ainsi en 1997 quatre plaintes ont été déposées par des travailleurs et leur famille contre X, pour établir et faire condamner les responsables de leurs souffrances. En 1999, cinq mises en examen étaient prononcées contre des dirigeants de Sollac, des Chantiers de France, de Weiszacker et Carrère. Sept ans après le début des procédures, deux des quatre plaignants sont morts du cancer de l'amiante, le mésothéliome, mais la justice n'a pas encore décidé s'il y aurait même un procès contre les patrons empoisonneurs. A l'issue de la manifestation, le procureur de la République a dit qu'une décision de comparution en correctionnelle ou de non-lieu devrait être rendue en novembre. Vraiment, la justice n'est pas pressée !

Quant au représentant du Medef, qu'une délégation est allée rencontrer durant la manifestation, il a affirmé que « *rien n'établissait fortement que c'était dangereux* ». Mais dès 1906, un médecin dénonçait cinquante décès d'ouvriers d'une usine de Normandie dus à l'amiante. Aujourd'hui une entreprise comme Sollac-Dunkerque refuse même d'attester l'exposition des salariés à l'amiante, comme la loi lui en fait obligation. Ce sont les victimes qui doivent s'en charger pour se faire (un peu) indemniser.

Alors, face à ces empoisonneurs et à leurs complices, la seule voie pour les victimes, c'est de continuer à exercer leur pression.

• Altis (Corbeil-Essonnes)

Nettoyage... esclavage !

Les équipes de nettoyage du site d'Altis à Corbeil (Essonne) sont en grève. Altis est une filiale d'IBM et de Siemens qui produit des composants électroniques. Les dirigeants se vantent de produire des produits de haute technologie mais, si les équipements valent des millions, les équipes de nettoyage doivent parfois se débrouiller avec des balais cassés et des serpillières trouées. La propreté la plus rigoureuse est pourtant indispensable dans les « salles blanches », où la moindre poussière peut altérer le fonctionnement des appareils. La production se faisant 24h/24, des équipes de nettoyage se relaient de 5 heures à 22 heures.

Altis ne montre pourtant que du mépris pour le personnel du nettoyage, qui a toujours été salarié d'un sous-traitant. En neuf ans, les effectifs sont passés de 92 à 52 personnes. Certaines personnes travaillent sur le site depuis trente ans et ont changé cinq fois de patron. Le dernier repreneur, ISS-Abilis, est une multinationale qui emploie 40 000 salariés en France et a déjà remporté des contrats dans plusieurs hôpitaux de la région, où son personnel doit endurer les mêmes pressions.

Dès son arrivée le 1er juillet, ISS a montré son agressivité contre une déléguée syndicale dont il ne voulait pas, lui interdisant l'accès au site. Puis il a annoncé qu'il y avait 15 personnes en trop, le directeur allant jusqu'à dire que les plus de 55 ans étaient « *en âge de partir* ». De plus, il tente d'imposer de nouveaux horaires, voulant faire venir le matin celles qui travaillent du soir. Pour obtenir ce qu'il veut, ISS use de pressions, menaçant de licencier ou de muter certaines salariées sur d'autres chantiers.

Loin d'obtenir le départ des syndicalistes, le patron a fini par déclencher la grève. Depuis le 22 octobre, les deux tiers des 52 salariés d'ISS occupent le hall d'accueil. Les quelque 1 000 personnes qui travaillent quotidiennement sur le site ne manquent pas d'exprimer leur sympathie, car les problèmes d'horaires sont connus de tous. Vendredi 31 octobre, les grévistes ont retardé l'entrée de l'équipe de production du soir, ce qui a commencé à inquiéter Altis, car la moindre minute de retard de production sur de tels équipements lui coûte des milliers d'euros. A cause de la grève, le plan de nettoyage minutieux des faux planchers prend du retard, même si le patron fait venir des salariés d'autres sites pour tenter de respecter le contrat.

Vendredi 31 octobre, à la suite du blocage, la direction a prétendu se donner le temps de réfléchir pour donner une réponse... le jeudi suivant. En attendant, les grévistes tiennent bon et dénoncent la complicité d'Altis avec leur patron sous-traitant.

• GIAT Industries – Saint-Chamond (Loire)

La mobilisation continue

Lundi 3 novembre, les salariés de GIAT Industries de Saint-Chamond et Saint-Etienne manifestaient au Conseil municipal de cette dernière ville.

Le plan de suppressions d'emplois de la direction soutenu par le gouvernement (3 950 emplois supprimés sur un effectif de 6 250) a été suspendu jusqu'au 9 décembre par une décision de justice, mais les travailleurs voient bien que rien ne sera vraiment réglé si leur mobilisation ne vient pas bousculer la direction.

Les salariés de Saint-Chamond, site qui devrait fermer d'ici fin 2005 d'après la direction, ont été ragaillardis par cette décision du tribunal de grande instance de Versailles, qui jugeait en référé. Il a entendu les arguments des organisations syndicales et de leurs avocats, qui dénonçaient la volonté de la direction de privilégier « *les départs volontaires plutôt que les reclassements* » et qui s'élevaient contre « *une sélection arbitraire et opaque des volontaires* » au départ.

Mais il n'était pas question d'attendre sans bouger la décision de ce tribunal sur le fond, qui interviendra après le 9 décembre. Dans les jours qui suivirent, les travailleurs de Saint-Chamond mettaient à l'abri un certain nombre de pièces essentielles prélevées sur des produits finis, afin d'empêcher les expéditions des matériels fabriqués à Saint-Chamond. Cette mesure, à la fois de précaution et de rétorsion contre une direction sourde aux revendications, fut d'ailleurs appliquée aussi sur d'autres sites.

Une manifestation devant le Conseil régional Rhône-Alpes, le vendredi 24 octobre, regroupait des centaines de travailleurs des sites de Saint-Chamond, Saint-Etienne et Roanne.

Le mercredi 29, c'était par une montée à leur direction locale que les salariés de Saint-Chamond rappelaient leur volonté de voir la direction générale rouvrir des négociations globales.

Pour le moment, cette direction générale a lâché du lest pour les travailleurs qui pourraient partir en préretraite « CASA ». Le nombre de salariés concernés par cette mesure de préretraite passerait de 253 à 287 sur l'ensemble du groupe. Et le montant du revenu de remplacement serait quasiment celui du salaire du travailleur concerné, au moment de son départ.

Bien évidemment, ce petit recul est bien loin de répondre aux besoins et aux aspirations des travailleurs de conserver leur emploi, qui pourraient certainement être satisfaits si les priorités du gouvernement n'étaient pas celles du Medef.

Deux exemples le montrent. À une petite échelle, un manque important de dessinateurs se fait sentir à VAI Clecim, usine qui partage avec GIAT Industries les locaux du site anciennement Creusot-Loire. Et, à une plus grande échelle, la presse a rappelé quel bénéfice toute la société tirerait du transfert au rail du trafic routier vers l'Italie : une priorité au ferroutage pourrait permettre d'employer utilement le savoir-faire des travailleurs du GIAT pour fabriquer le matériel nécessité par ce ferroutage.

Lundi 3 novembre, c'est donc le Conseil municipal de Saint-Etienne, à droite majoritairement, qui recevait la visite des travailleurs de Saint-Chamond. Le maire laissa s'exprimer les responsables syndicaux qui demandèrent, aux trois députés présents, de ne pas voter le budget de la Défense nationale si la ministre n'acceptait pas une table ronde entre la direction, les élus et les syndicats. Le Conseil se contenta de voter un énième vœu en faveur de la défense des emplois au GIAT.

Pour les salariés de GIAT Industries, la mobilisation reste donc à l'ordre du jour.

Correspondant LO

• Arcelor

Emplois en baisse, bénéfices en hausse

Le trust sidérurgique Arcelor a annoncé ces derniers jours la suppression de 1 600 emplois chez Sollac Atlantique et Sollac Lorraine d'ici 2006, mais aussi son entrée le 21 novembre dans le groupe des 40 premières valeurs de la Bourse (CAC40). Contradiction ? Plutôt complémentarité, l'annonce d'emplois supprimés, et donc de profits supplémentaires, ne pouvant qu'allécher les boursicoteurs.

Après les 5 000 suppressions d'emplois déjà programmées sur les sites de Liège, d'Isbergues, d'Eisenhüttenstadt, de Florange et de Laudun, ces nouvelles suppressions d'emplois dans les usines de Sollac Atlantique (Dunkerque, Mardyck, Desvres, Montataire) et de Sollac Lorraine seront effectuées, prétend la direction d'Arcelor, « *en évitant au maximum tout licenciement* ».

Mais ce seront autant de postes qui disparaîtront, autant de chômeurs qui ne trouveront pas de travail, autant de travailleurs sous-traitants et d'intérimaires qui perdront leur emploi dans des régions lourdement frappées par le chômage. Et l'exemple de l'usine de Sollac Biache (62), fermée en juin dernier, est là pour montrer ce que valent les promesses des patrons. Selon les chiffres de la société Sodie chargée des « reclassements « , sur 422 travailleurs, « *116 sont partis en mesure d'âge, 186 ont été reclassés, 48 ont retrouvé un CDI dans d'autres entreprises et 84 sont encore suivis, dont 25 sans trop d'espoir* ». Et ceux qui ont été reclassés l'ont été loin de chez eux, à Mardyck, Dunkerque, Montataire, Florange, dans les usines où des emplois vont être supprimés. Où se retrouveront-ils demain ? Finalement, un travailleur sur cinq n'a toujours pas retrouvé d'emploi, de l'aveu même des patrons.

Enfin, Sollac s'était engagé à implanter sur son site de Biache autant d'emplois qu'il en supprimait. Actuellement, une dizaine de personnes sur les 120 annoncées dans l'entreprise UM Corporation ont été embauchées. Pour le reste, les entreprises annoncées se font attendre...

Tout cela alors qu'Arcelor a claironné que ses bénéfices du premier semestre 2003 avaient plus que triplé par rapport à ceux de l'an passé, passant de 103 à 358 millions d'euros, grâce « *aux excellentes performances du programme de synergies* », c'est-à-dire aux suppressions d'emplois. Interdire tout licenciement, toute suppression d'emploi dans ces entreprises qui font de tels bénéfices, ce ne serait que simple justice.

• Hôpital de Saint-Affrique (Aveyron)

Une mobilisation victorieuse

La lutte de la population de Saint-Affrique a payé. Face à la détermination des habitants de cette petite ville de 7 000 habitants, l'Agence Régionale Hospitalière a été contrainte de remballer son projet de démantèlement de l'hôpital local.

Celui-ci s'inscrivait dans la droite ligne des restructurations menées dans le secteur hospitalier par tous les gouvernements, de droite comme de gauche, depuis des années. Il prévoyait de supprimer 15 lits des services d'urgence et de réanimation et 35 lits des services de chirurgie, sans compter la fusion de certaines activités avec l'hôpital de Millau, distant de 30 kilomètres. Quant à la disparition des emplois locaux et aux problèmes que cela aurait posé aux malades pour parcourir des dizaines de kilomètres sur des routes difficiles, ils n'entraient pas en compte dans les calculs de l'ARH.

Mais cette fois les habitants de la région en ont décidé autrement. En quelques semaines, des dizaines de réunions se sont tenues dans tous les villages environnants. Cinq personnes ont entamé une grève de la faim, et le chantier du viaduc de Millau a été bloqué plusieurs jours durant par plusieurs centaines d'occupants.

Devant cette mobilisation, l'ARH a préféré faire marche arrière. Les habitants de Saint-Affrique n'en étaient pas à leur coup d'essai, puisqu'il y a cinq ans ils avaient, par leur lutte, contraint l'ARH à renoncer à la fermeture de la maternité. Un exemple à généraliser.

J. R.

• Allemagne

Une première réponse aux attaques de Schröder

Une manifestation contre les « coupes claires sociales » a eu lieu à Berlin samedi 1er novembre. Si, en milieu de journée, certaines radios n'annonçaient que 15 000 participants, le soir la police faisait état d'une participation de 100 000 personnes. Pour leur part, les organisateurs estiment qu'ils ont pu faire monter 30 000 personnes de province dans la capitale. Et un certain nombre de Berlinois ont rejoint spontanément le cortège.

Il est sûr que ce rassemblement a regroupé nettement plus de monde que ce qui était attendu, même si c'est encore peu, dans un pays qui compte 82 millions d'habitants. Mais ce n'est pas négligeable si l'on considère les conditions dans lesquelles la manifestation a été préparée.

Les dirigeants de la grande centrale syndicale DGB avaient en effet refusé d'y appeler et donc de mettre leurs énormes moyens au service de la mobilisation. Le président du DGB, Michael Sommer, avait même qualifié, trois jours avant, la manifestation de « *particulièrement sans perspective* ». Elle n'a donc été organisée que par des unions locales ou sections d'entreprise du syndicat, avec l'appui de comités de chômeurs, du PDS (héritier du SED au pouvoir en Allemagne de l'Est), d'ATTAC, du DKP (le petit PC allemand) et de l'extrême gauche, donc avec des moyens militants limités. Et dans bien des villes ou entreprises, personne n'en a entendu parler.

Malgré cela, cette participation relativement importante témoigne du mécontentement qui règne dans le monde du travail. De nombreuses pancartes accusaient le gouvernement ou renommaient le Parti Social-Démocrate (SPD) en « Sozialabbau Partei Deutschlands » (Parti du démantèlement social d'Allemagne). Un mécontentement qui s'est traduit aussi, depuis des mois, par des pertes de voix importantes du SPD. Ce fut encore le cas dans les scrutins récents : moins 9,1 % lors des élections régionales de Bavière en septembre ; moins 15,4 % lors des communales du Brandebourg en octobre.

AFP

« Nous faisons grève » proclament les travailleurs.

Il ne se passe en effet pas une semaine sans que le gouvernement n'annonce une nouvelle « réforme », c'est-à-dire en fait une attaque contre les travailleurs. Exactement comme ce qui se passe en France avec Raffarin. A la différence qu'en Allemagne c'est le gouvernement dit de « gauche » de Schröder, composé des sociaux-démocrates et des Verts, qui est à l'origine de ces mesures, qui s'inscrivent toutes dans un plan de rigueur draconien baptisé Agenda 2010 et qui comporte trois volets d'attaques, au niveau de la santé, de l'assurance-chômage et des retraites.

La « réforme de la santé » a été approuvée par le Parlement en septembre, avec l'appui du parti de droite, la CDU. Une « taxe de cabinet médical » de 10 euros devra être payée par trimestre, les médicaments hors ordonnance ne seront plus remboursés comme ils l'étaient, le forfait hospitalier augmentera. A partir de 2005 d'autres frais, comme les prothèses dentaires, ne seront plus remboursés par la Sécurité sociale. A chacun de se débrouiller pour prendre une assurance complémentaire. En outre, une baisse des allocations de maladie est prévue. Le ministre Joschka Fischer (un ancien soixante-huitard !) a proposé que l'on gèle les cotisations des patrons à l'avenir, pour ne pas trop leur charger la barque. Mais pas celles des salariés !

En octobre, ce sont les attaques contre les chômeurs qui ont été votées. La durée d'indemnisation du chômage doit passer de 32 mois à 12 pour les moins de 55 ans, et à 18 mois pour les 55 ans et plus. Tout refus d'emploi jugé non justifié sera sanctionné par une baisse des indemnités ou une radiation. Quant aux allocations de fin de droits, elles doivent être alignées par le bas sur l'aide sociale.

Une attaque contre les retraités est également en marche. La ministre des Affaires sociales souhaite repousser à juillet l'augmentation des retraites, normalement prévue au 1er janvier 2004. Pour les nouveaux retraités, les pensions ne seraient plus payées à l'avance mais en fin de mois, ce qui revient à voler un mois aux retraités. On discute aussi d'une élévation de l'âge de la retraite de 65 à 67 ans, même si Schröder l'a repoussée pour l'instant.

Des syndicats totalement inactifs

Malgré l'ampleur de ces attaques, les dirigeants syndicaux sont encore plus passifs que dans l'Hexagone. Au printemps, un début de protestation avait été engagé. Puis le DGB l'a stoppée en décrétant une « pause », dont personne n'a encore vu la fin. Cela a laissé les mains libres à Schröder pour avancer sa réforme de la santé et sa réforme des retraites, la baisse de l'allocation chômage transformée en aide sociale. En juin, les dirigeants syndicaux ont lâché les métallos de l'Est en grève pour l'obtention des 35 heures. Et en juillet le DGB, après avoir mis en avant le principe « à travail égal, salaire égal », a signé une convention collective qui prévoit, sous prétexte de réglementer le travail précaire, des salaires de départ très bas (6,65 euros à l'Ouest et 5,93 euros à l'Est). C'est-à-dire que les intérimaires pourront désormais, légalement, être payés à des taux inférieurs à ceux des postes qu'ils occupent. Cela s'appliquera également à tous les chômeurs qui seront, selon la nouvelle loi, obligés de s'inscrire dans une « agence de service du personnel » appelée à doubler l'ANPE, pour fournir des salariés bon marché au patronat.

Tout cela entraîne un profond sentiment de dégoût parmi les travailleurs, mais aussi un sentiment d'impuissance face à la grande coalition du SPD, de la droite, du patronat, des médias et de la bureaucratie syndicale. Alors, si le succès de la manifestation du 1er novembre, aussi limité soit-il, peut contribuer à redonner le moral à tous ceux qui, dans la classe ouvrière, ne veulent pas laisser passer ces attaques sans réagir, ce sera une bonne chose.

Henri MARNIER

Au sommaire de
LUTTE DE CLASSE N° 75 (Octobre 2003)

- **France** :
  Les oppresseurs et les semeurs d'illusions
- **L'altermondialisme d'Attac**
  Une contestation respectueuse et réformiste
- **Côte-d'Ivoire**
  Le climat guerrier monte encore d'un cran
- **Liberia**
  Derrière les fractions rivales : pillage impérialiste et rivalités pour le contrôle de la région
- **ANNEXE**
  Lutte Ouvrière - Ligue Communiste Révolutionnaire
  Un échange de courriers en vue de listes communes aux élections de 2004
- **Tribune**
  Après la signature de l'accord sur la formation professionnelle : où va la CGT ?

Prix : 1,5 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro

• Grande-Bretagne

Dieu n'est plus le patron

Le projet de réforme des droits des travailleurs que Tony Blair compte faire passer dans la loi courant 2004 ne comporte aucun droit nouveau pour les travailleurs en général.

En revanche il inclut une véritable révolution pour les curés de l'Église anglicane qui deviendront des salariés presque comme les autres. En effet jusqu'à présent, bien que salariés – et dépendant de l'État, puisque l'Église anglicane en est partie intégrante en Grande-Bretagne –, les curés anglicans ne bénéficiaient d'aucune des protections juridiques dont jouissent les autres salariés. Car, étant des « *ministres de Dieu* », ils ne pouvaient traîner leur patron devant les tribunaux.

C'en est désormais fini de ce Dieu-patron. Selon ce projet, c'est l'Église anglicane, et non plus Dieu, qui sera officiellement l'employeur des curés. Et d'ores et déjà un syndicat s'est mis sur les rangs pour obtenir le monopole de la représentation de cette nouvelle catégorie. Il s'agit d'un syndicat en mal de recrues, le syndicat T&G des transports.

A quand la grève des messes ?

Lutte Ouvrière - Directeur de publication : Michel Rodinson - Commission paritaire n° 64-995